



2022

rapport
de gestion
et comptes
annuels





- sommaire

- 4 exercice 2022**
en un clin d'œil
- 6 message**
de la Direction
- 7 évolution des effectifs**
et autres statistiques
- 16 placement**
de la fortune
- 24 bilan**
et compte d'exploitation
- 30 annexe aux comptes**
 - 1. bases et organisations
 - 2. membres actifs et pensionnés
 - 3. nature de l'application du but de la caisse
 - 4. principes d'évaluation et de présentation des comptes
 - 5. couverture des risques
 - 6. explications relatives aux placements et aux résultats nets des placements
 - 7. explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
 - 8. demandes de l'autorité de surveillance
 - 9. autres informations relatives à la situation financière
 - 10. événements postérieurs à la date du bilan
- 66 rapport**
de l'expert
- 68 rapport**
de l'organe de révision

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022
Nombre d'assurés actifs	5'492	5'864	7'543
Nombre de bénéficiaires de rentes (y.c enfants)	6'931	6'741	165
Rapport démographique	0.79	0.87	45.72
CASH FLOW PREVOYANCE	-119'289'264	-102'848'489	124'618'265
Apports			
• Cotisations et apports ordinaires	151'268'469	156'202'840	113'506'216
• Prestations d'entrée	3'521'831	3'013'561	65'151'512
• Remboursements accession propriété et divorce	2'020'427	2'268'629	1'289'838
Prestations			
• Rentes et capitaux	-246'670'043	-240'649'984	-3'436'012
• Prestations de sortie	-23'528'717	-17'887'585	-45'494'011
• Accession à la propriété et divorce	-5'901'231	-5'795'950	-6'399'278
ADMINISTRATION	-2'251'379	-2'464'078	-1'318'472
Frais d'administration et d'expertise	-1'707'045	-1'905'192	-919'551
Cotisations au Fonds de garantie	-544'334	-558'886	-398'921
RESULTAT DES ACTIVITES D'ASSURANCE	-121'540'643	-105'312'567	123'299'793
RESULTAT NET DES PLACEMENTS (et dissolution de provision titres)	-394'436'521	454'461'608	-77'333'496
Rendement net de la fortune (charges de placement incluses)	-6.82 %	8.32 %	-6.79 %
RESULTAT FINANCIER DE L'EXERCICE	-515'977'164	349'149'041	45'966'297
AUGMENTATION (-) DES ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE	257'823'783	-233'350'518	-86'599'412
Capital épargne des actifs et invalides	26'165'737	-52'652'857	-124'375'050
Réserves mathématiques des rentes	-84'480'891	-43'047'042	-18'520'987
Provisions	316'138'937	-137'650'619	56'296'625
DISSOLUTION (+) / CONSTITUTION (-) RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	32'550'000	-10'970'000	19'604'909
EXCEDENT DE CHARGES (-) OU DE PRODUITS (+)	-225'603'381	104'828'523	-21'028'206
Pour le calcul du degré de couverture			
Fortune disponible (art. 44 OPP2)	5'320'245'000	5'843'288'000	1'147'451'000
Fortune disponible (art. 72b LPP)	4'889'025'000	5'379'518'000	-
RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	431'220'000	463'770'000	121'314'091
ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE	5'463'015'000	5'727'905'000	1'026'136'000
Degré de couverture global			
• selon art. 44 OPP2	97.39 %	102.01 %	111.82 %
• selon art. 72b LPP	89.50 %	93.90 %	pas défini
Degré de couverture des actifs (72a LPP)	76.04 %	86.48 %	pas défini

	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
	6'841	13'035	12'705
	95	7'096	6'836
	72.01	1.84	1.86
	118'771'340	5'329'001	15'922'851
	100'471'421	264'774'685	256'674'261
	59'394'266	68'673'343	62'407'827
	876'884	3'310'265	3'145'513
	-1'852'513	-250'106'055	-242'502'497
	-35'606'642	-69'022'728	-53'494'227
	-4'512'076	-12'300'509	-10'308'026
	-822'578	-3'569'851	-3'286'656
	-475'064	-2'626'596	-2'380'256
	-347'514	-943'255	-906'400
	117'948'762	1'759'150	12'636'195
	76'089'538	-471'770'017	530'551'146
	7.95 %	-6.82 %	8.27 %
	194'038'300	-470'010'867	543'187'341
	-153'695'813	171'224'371	-387'046'331
	-139'672'049	-98'209'313	-192'324'906
	-11'512'837	-103'001'878	-54'559'879
	-2'510'927	372'435'562	-140'161'546
	-19'314'280	52'154'909	-30'284'280
	21'028'207	-246'631'587	125'856'730
	1'101'407'000	6'467'696'000	6'944'695'000
	-	4'889'025'000	5'379'518'000
	140'919'000	552'534'091	604'689'000
	939'460'000	6'489'151'000	6'667'365'000
	117.24 % pas défini	99.67 % pas défini	104.16 % pas défini
	pas défini	pas défini	pas défini



exercice 2022
en un clin d'œil

message de la direction

2022 – Une année marquée par les incertitudes géopolitiques, une forte inflation et une performance négative autant sur le marché des actions que dans celui des obligations.

L'année 2022 marquera les livres d'histoire de la CPVAL et de toutes les caisses de pension en Suisse. Le déclenchement de la guerre en Ukraine a entraîné une très forte inflation et une hausse des coûts dans de nombreux secteurs. La crainte d'une crise énergétique liée aux réserves de gaz naturel a renforcé l'incertitude des investisseurs, et la performance moyenne des caisses de pension suisses en 2022 se situe autour de -10 %, ce qui constitue de loin le plus mauvais résultat depuis 2008.

La majeure partie de cette performance négative provient des actions. Toutefois, la particularité de l'année écoulée est que le marché des obligations n'a pas pu apporter la stabilité habituelle avec une performance négative qui ne se situe pas loin de celle des actions. Dans ce contexte, le rendement de 3 % apporté à la CPVAL par le biais du prêt à l'Etat du Valais est particulièrement bienvenu pour améliorer la performance de la caisse comparée à la moyenne suisse. Néanmoins, il convient de bien garder en tête qu'elle reste fortement négative, se situant à -6.82 %.

Gouvernance: une situation financière stable pour les deux Caisses malgré la performance négative

Alors que les très bons résultats de 2021 ont permis de consolider les efforts importants qui avaient été concédés par l'Etat du Valais en 2020 lors de la mise en place de la réforme de la CPVAL, l'année 2022 apporte un grand bémol aux efforts consentis. Toutefois, grâce à la constitution de provisions pour le maintien du degré de couverture les deux années précédentes, la CPVAL finira l'année avec un degré de couverture 99.7 %, ce qui montre qu'elle est capable d'absorber une très mauvaise année comme 2022 et que la politique de gestion prudente orientée sur le moyen et le long terme apporte la stabilité souhaitée.

Sur le plan des cash-flows de prévoyance, les cotisations globales encaissées se sont montées à environ CHF 265 mios pour 13'192 assurés actifs et les prestations globales payées sous forme de rente ont atteint environ CHF 250 mios pour 7096 rentiers. En termes d'effectifs, la CPF comprenait à fin 2022 5'492 actifs (soit 372 de moins qu'à fin 2021) et 6'931 rentiers, alors que la CPO comptabilisait 7'543 actifs (soit 702 de plus qu'à fin 2021) pour 165 rentiers.

Sur le plan de la gestion de fortunes, la performance est supérieure à la moyenne suisse

Comme en 2021, beaucoup d'incertitude régnait en début d'année sur les différents marchés financiers. La CPVAL a continué à maintenir son cap à long terme et de ne pas céder à des risques définis sur du court terme. Grâce à une politique de diversification soignée et à des opérations de rebalancement effectuées en temps opportun, mais avant tout grâce au rendement stable apporté par le prêt à l'Etat du Valais, CPVAL a réalisé un exercice avec une performance nettement supérieure à la moyenne suisse. La performance globale de la CPVAL est de -6.82 %, ce qui est identique à la performance de la CPF. La CPO, quant à elle, réalise une performance de -6.79 %. La comparaison de la performance de cette année avec celle de l'année passée (+8.27 %) montre à quel point les marchés sont fragiles et volatiles.

Principales décisions

La performance négative de l'année a eu son impact sur la rémunération des avoirs d'épargne des assurés. Le Conseil d'administration a décidé d'une rémunération de 1.5 %, ce qui est toutefois 0.5 % au-dessus du taux minimum prévu par la LPP. Compte tenu du résultat financier fortement négatif, le Conseil d'administration a décidé de ne pas adapter les rentes. La rémunération des avoirs d'épargne pour les sorties et les mises à la retraite en cours d'année est de 1 %.

Dans le domaine des prestations, d'importantes décisions ont été prises par le Conseil d'administration. Ainsi, dès 2024 (retraites ayant lieu dès le 31.01.2024), les personnes assurées pourront demander un versement de la prestation de retraite sous forme de capital pouvant aller jusqu'au maximum de 50 % du capital épargne total, contrairement aux 25 % actuellement en vigueur.

Dès 2024, il sera également possible lors de la retraite de choisir une rente de conjoint plus importante que ce qui est actuellement défini (actuellement 60 % de la rente de retraite). Le choix d'une rente de conjoint correspondant à 75 % ou à 90 % de la rente de retraite qui sera alors réduite de 4 % ou de 8 % sera donné. Cette solution permettra une plus grande flexibilité pour les futurs rentiers en fonction de leur situation personnelle.

L'année 2024 marquera aussi l'introduction de la rente en faveur du concubin – de même niveau que la rente de conjoint – en cas de décès d'un assuré actif, invalide ou retraité. Une durée de vie commune de 5 ans sera la condition préalable à la désignation d'un concubin en tant que bénéficiaire de la rente en cas de décès.

L'administration CPVAL

Avec un effectif de 11 personnes représentant 9 unités complètes, CPVAL gère les engagements de 20'129 assurés, une fortune de CHF 6.45 mias et un parc immobilier de CHF 389 mios. Cette gestion occasionne un coût annuel par assuré d'environ CHF 130.- (coût qui se situe nettement en-dessous de la moyenne suisse).

L'effectif de la CPVAL a connu un important changement à la fin de l'année. Monsieur Patrice Vernier, directeur de longue date de la CPVAL, a décidé de prendre sa retraite à la fin de l'année 2022. Le Conseil d'administration le remercie vivement pour son engagement et tout le travail accompli. Il lui souhaite une excellente et méritée retraite et adresse à son successeur, M. Daniel Stürzinger, tous ses meilleurs vœux de succès dans sa nouvelle fonction.

Pour conclure, la CPVAL recommande de consulter régulièrement son site internet www.cpval.ch qui offre en permanence les dernières informations relatives à la prévoyance, à la gestion de fortune ou encore à son parc immobilier et qui permet également de procéder à des simulations après achat, versements anticipés et cotisations supplémentaires sur les prestations de retraite.

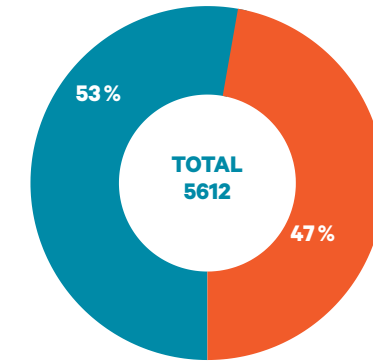
Remerciements

Le Conseil d'administration et la Direction remercient toutes les personnes qui s'investissent pour CPVAL, autant les membres de ses organes que ses collaborateurs. Elles ont une fois de plus fait la preuve de leur professionnalisme et de leur efficacité dans l'accomplissement des tâches destinées à mettre en œuvre la prévoyance professionnelle dans l'intérêt des employeurs, des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Nous remercions aussi les employeurs affiliés ainsi que nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour la qualité de leur collaboration et leur engagement professionnel.

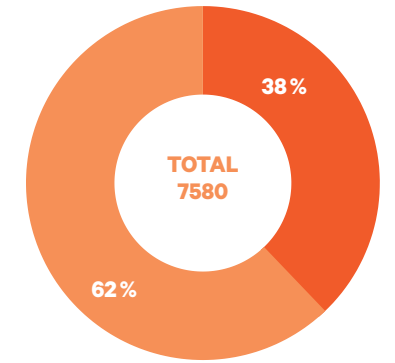
La Direction

EFFECTIFS AU 31.12.22

Les données figurant ci-après sont basées sur le nombre de relations de prévoyance, un assuré au service de plusieurs employeurs affiliés à la caisse aura plusieurs rapports de prévoyance.



● femmes / 2988
● hommes / 2624



● femmes / 4737
● hommes / 2843

On dénombre globalement 13192 relations de prévoyance dont près de 59 % de femmes.

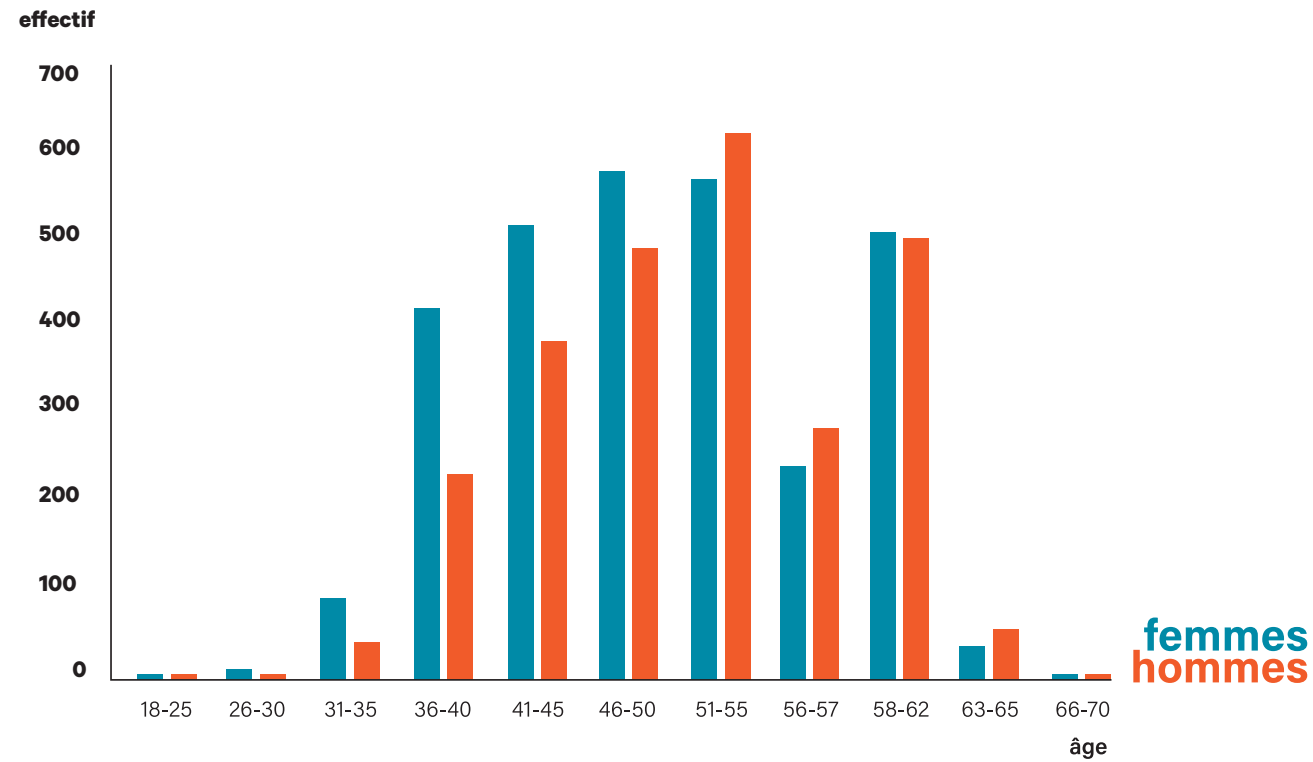
EVOLUTION ANNUELLE

	CPF	CPO	CPVAL
Femmes	-205	415	210
Hommes	-193	285	92
TOTAL	-398	700	302

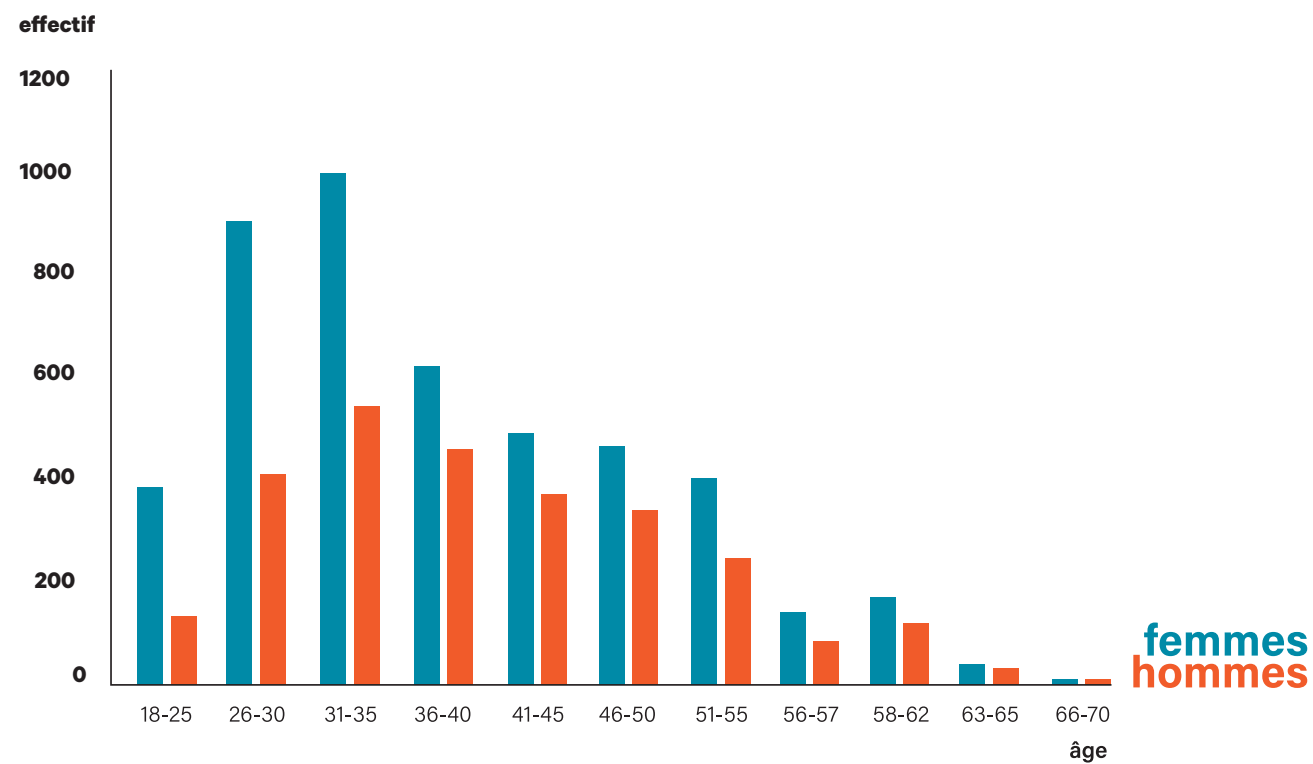


Assurés par classes d'âge

CPF



CPO

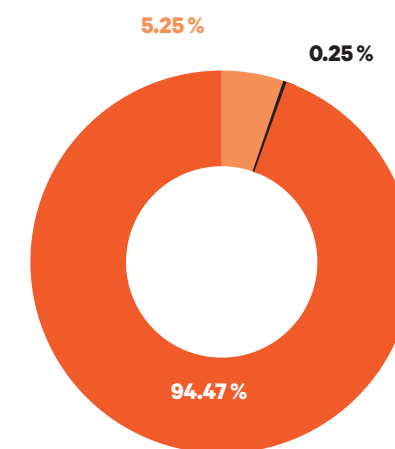


MOYENNE D'ÂGE DES ASSURÉS

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Femmes	49.1	49.5	38.1	37.6	42.4	42.3
Hommes	51.0	50.5	39.8	39.4	45.2	45.3
En moyenne	50.0	48.6	38.7	38.3	43.5	43.5

ASSURÉS PAR CATÉGORIE

- catégorie 1
- catégorie 2
- catégorie 3



CATÉGORIE 1 / Système de salaire progressif, âge de référence de retraite de 62 ans ou âge AVS en CPO. Le personnel de l'état, les enseignants, les magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public soumis au système de traitement progressif, les assurés des institutions affiliées.

CATÉGORIE 2 /Système de salaire progressif, âge de référence de retraite 60 ans ou âge AVS diminué de 2 ans en CPO. Le personnel des établissements pénitentiaires et de la police cantonale.

CATÉGORIE 3 / Système de salaire non progressif, âge de référence de retraite de 62 ans ou âge AVS en CPO. Les magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public soumis au système de traitement forfaitaire ainsi que les Conseillers d'Etat nouvellement élus dès le 01.01.2015.

salaires, prestations assurées

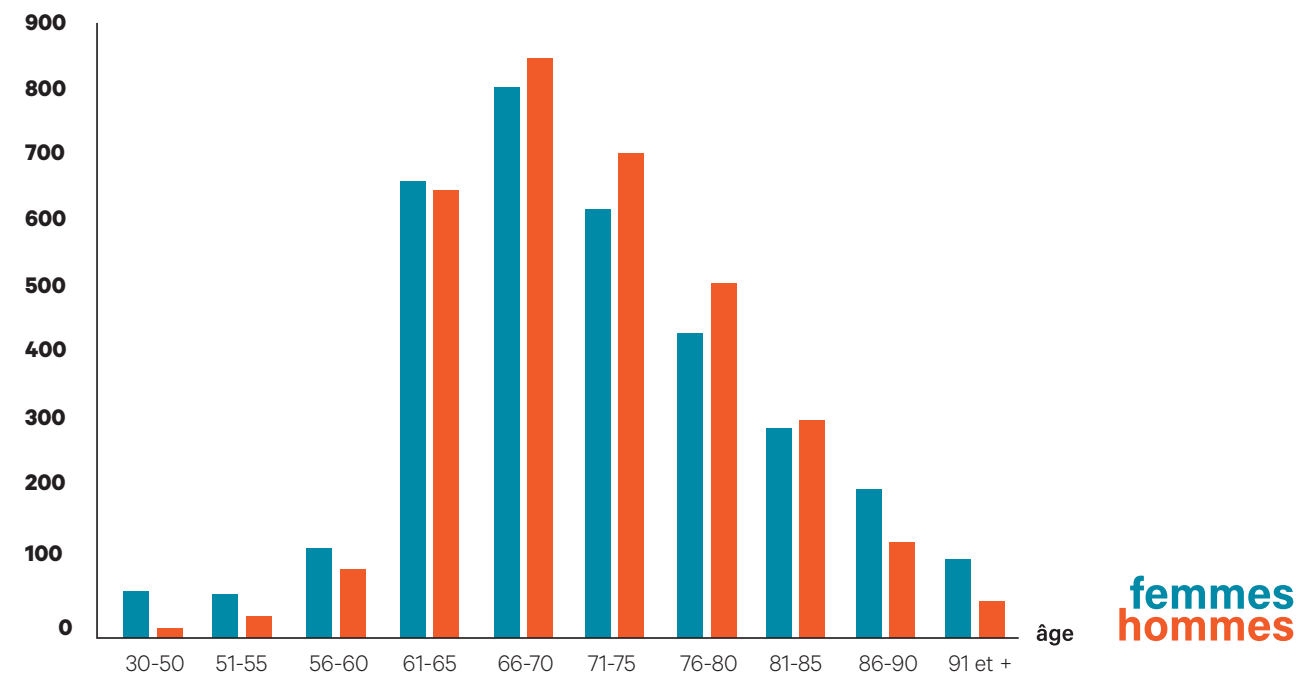
	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Salaires AVS au total	557'242'200	588'290'800	564'303'900	506'427'400	1'121'546'100	1'094'718'200
Salaires assurés au total	437'220'800	461'582'000	442'761'500	397'350'700	879'982'300	858'932'700
Salaire assuré moyen	77'900	76'800	58'700	59'000	66'700	66'600
En moyenne pour les femmes	65'900	64'500	52'400	51'700	57'600	57'100
En moyenne pour les hommes	91'500	90'500	68'300	67'800	79'400	79'800
Rentes de retraite projetées avec intérêts au total	209'154'000	217'461'700	229'608'600	209'213'600	438'762'700	426'675'300
En moyenne	37'200	36'100	30'200	27'900	33'200	33'100
En moyenne pour les femmes	31'800	30'600	27'100	27'100	28'900	28'600
En moyenne pour les hommes	43'400	42'300	35'600	35'900	39'300	39'300
Rentes de retraite projetées sans intérêts au total	185'541'300	189'696'800	211'135'500	192'319'200	396'676'900	382'016'000
En moyenne	31'500	31'500	27'800	27'900	30'000	29'600
En moyenne pour les femmes	28'000	26'500	21'300	21'300	23'900	23'500
En moyenne pour les hommes	38'800	37'200	28'600	28'700	33'500	33'200
Rente d'invalidité	262'813'400	277'573'800	266'037'900	238'662'900	528'851'300	516'236'700
En moyenne	46'800	46'100	35'000	34'600	40'000	40'000
En moyenne pour les femmes	39'700	38'900	31'500	31'000	34'600	34'300
En moyenne pour les hommes	54'900	54'300	41'000	40'700	47'700	47'900
Rentes de conjoint au total	128'074'700	129'209'300	132'043'900	120'054'800	260'118'600	249'264'100
En moyenne	22'800	21'400	17'400	17'400	19'700	19'300
En moyenne pour les femmes	19'100	18'100	15'500	15'500	16'900	16'600
En moyenne pour les hommes	26'900	25'200	20'600	20'700	23'600	23'000
Capital épargne au total	2'018'518'100	2'045'255'300	794'426'700	671'021'200	2'812'944'800	2'716'276'500
En moyenne	359'600	340'300	104'800	97'500	213'200	210'700
En moyenne pour les femmes	286'100	267'000	84'100	77'300	162'200	157'700
En moyenne pour les hommes	443'400	422'600	139'200	131'600	285'200	284'400

- Les rentes d'invalidité sont définies en % du salaire assuré (60%). Les rentes de conjoint correspondent à 60% de la rente d'invalidité mais au maximum à 60% de la rente de retraite projetée à l'âge de référence réglementaire de retraite.

BENEFICIAIRES DE RENTES

A la fin de l'exercice l'effectif s'est accru de près de 38% (3,6% en 2021) pour atteindre le nombre global de 7096 bénéficiaires (6836 en 2021). Pour la seconde année de son existence, la CPO dénombre 70 nouveaux bénéficiaires de rentes (au total 165 bénéficiaires dont 14 rentes d'enfants). Les données figurant ci-après, si non spécifié, se réfèrent principalement à la CPF qui rassemble 97,7% des rentiers.

Pensionnés par classes d'âge



MOYENNE D'ÂGE DES PENSIONNÉS

	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Femmes	71,6	71,3
Hommes	71,6	71,3
En moyenne	71,6	71,3

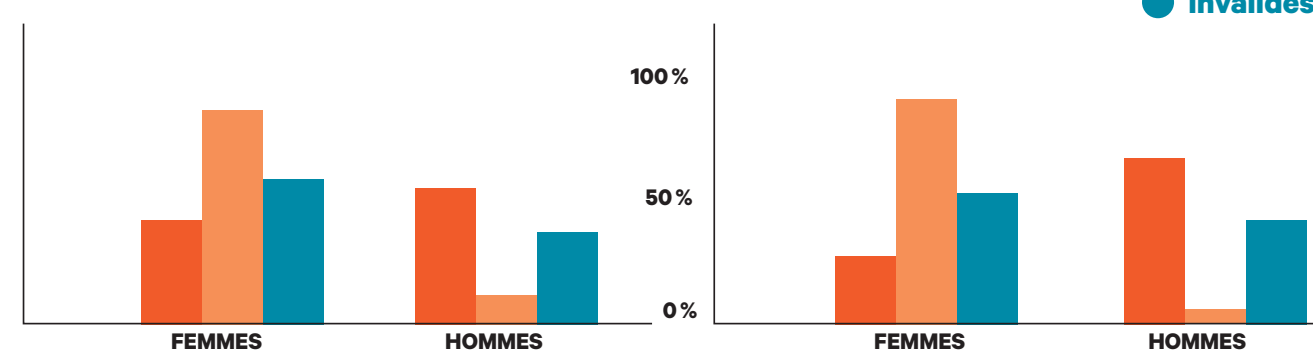
Le faible nombre de nouveaux rentiers en CPO n'influence les valeurs moyennes que de manière marginale.

RÉPARTITION DES TYPES DE RENTES ET RENTES VERSÉES

Répartition des quelques 7000 bénéficiaires de rentes pour un total de réserves mathématiques de près de 3 milliards de francs.

BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE DE RENTE

RENTES ANNUELLES



rentes en valeurs annuelles

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Rentes de retraite	188'505'300	182'501'700	1'661'700	908'300	190'167'000	183'410'000
En moyenne	33'200	33'200	14'400	12'900	32'800	33'200
En moyenne pour les femmes	22'500	22'400	10'800	9'700	22'200	22'200
En moyenne pour les hommes	41'400	41'700	23'100	21'400	41'200	41'600
Rentes de conjoints	22'769'700	21'833'500	45'800	17'400	21'815'600	21'850'900
En moyenne	24'100	23'600	9'100	5'800	24'000	23'600
En moyenne pour les femmes	25'600	25'000	21'100	25'600	25'600	25'000
En moyenne pour les hommes	12'500	12'700	6'100	5'800	12'300	12'500
Rentes d'invalidité	4'824'700	5'359'400	587'600	155'500	5'412'400	5'514'900
En moyenne	26'300	26'900	32'600	19'400	26'900	27'300
En moyenne pour les femmes	23'700	26'300	31'200	16'300	24'500	25'900
En moyenne pour les hommes	30'500	27'700	37'400	24'500	30'900	29'300

réserves mathématiques par type de rente

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Rentes de retraite	2'749'878'700	2'659'527'700	32'334'300	17'989'800	2'782'213'000	2'677'517'500
Total femmes	824'712'500	775'733'900	16'717'000	8'665'500	841'429'600	784'399'400
Total hommes	1'925'166'200	1'883'793'800	15'617'300	9'324'300	1'940'783'400	1'893'118'100
Rentes de conjoints	236'707'300	233'911'000	815'600	235'300	237'523'000	234'146'400
Total femmes	220'845'100	218'279'200	445'000	0	221'290'100	218'279'300
Total hommes	15'862'200	15'631'800	370'600	235'300	16'232'800	15'867'100
Rentes d'invalidité	62'258'300	70'416'700	6'807'100	3'518'600	69'065'400	73'935'300
Total femmes	36'182'900	40'654'200	4'056'900	1'865'600	40'239'800	42'519'800
Total hommes	26'075'400	29'762'500	2'750'200	1'653'000	28'825'600	31'415'500

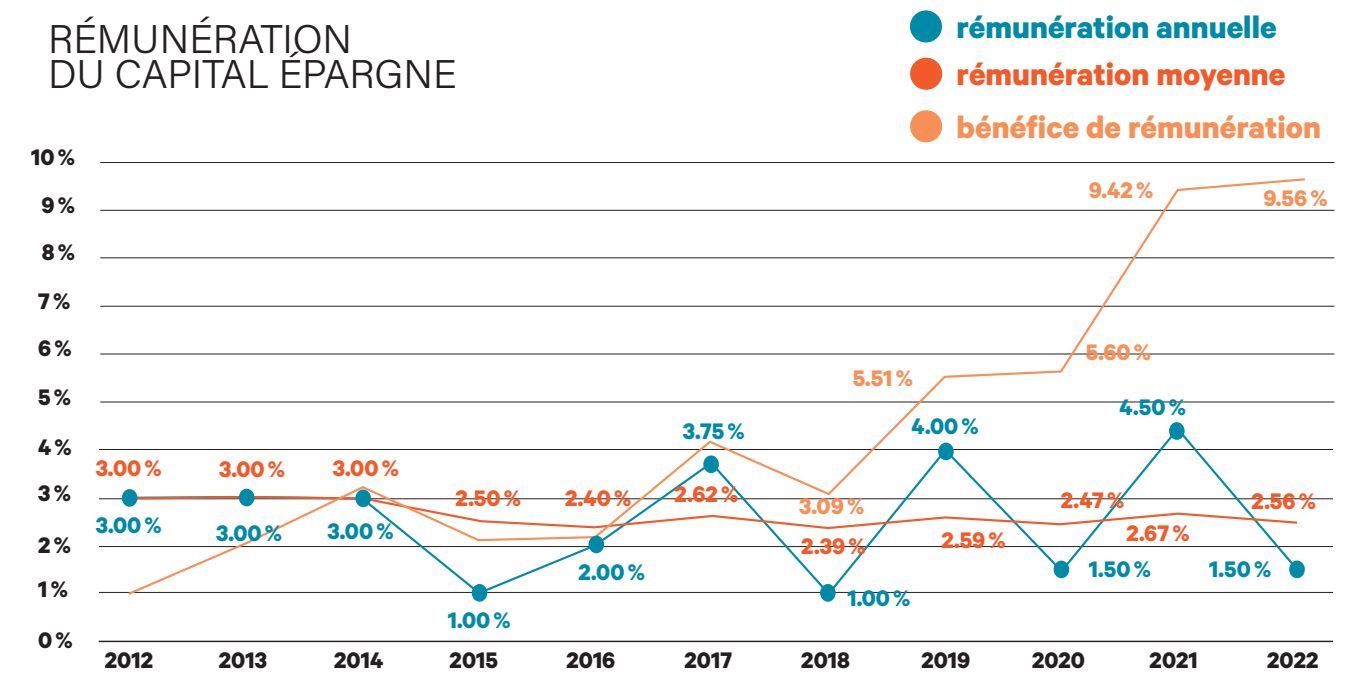
AUTRES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DES ASSURÉS ACTIFS

Hypothèse du plan. Intérêt modélisé de 3.00% nécessaire à la réalisation de l'objectif de prévoyance supposant une revalorisation annuelle de 1% des échelles salariales. Dès 2017 l'intérêt rémunérateur nécessaire est passé à la valeur de 2.5%.

Données effectives	Annuel	Intérêts pour année suivante (*)
2012	3.00%	1.50%
2013	3.00%	1.75%
2014	3.00%	1.75%
2015	1.00%	1.25%
2016	2.00%	1.00%
2017	3.75%	1.00%
2018	1.00%	1.00%
2019	4.00%	1.00%
2020	1.50%	1.00%
2021	4.50%	1.00%
2022	1.50%	1.00%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite. En conformité à la jurisprudence fédérale, dès 2016, le taux d'intérêt appliqué pour les situations de retraite et sortie au 31 décembre correspond à l'intérêt attribué pour l'année en cours.

RÉMUNÉRATION DU CAPITAL ÉPARGNE



Le bénéfice de rémunération représente la différence entre l'intérêt qui aurait dû être crédité sur les capitaux épargne tenant compte de l'adaptation au renchérissement effective des bases salariales (qui est nulle depuis 2012 - pas d'indexation de l'échelle des traitements en phase d'absence de renchérissement) en regard des hypothèses retenues pour l'objectif de prestation souhaité (soit 47% du salaire AVS). Une valeur positive - à fin 2022 de plus de 9% - en moyenne géométrique - signifie que les intérêts rémunérateurs effectivement attribués depuis 2012 représentent une certaine réserve pour atteindre l'objectif de prestations réglementaires. L'incidence des adaptations des bases salariales décidées par les employeurs en compensation du renchérissement à fin 2022 de 2,8% seront visibles à l'issue du prochain exercice.

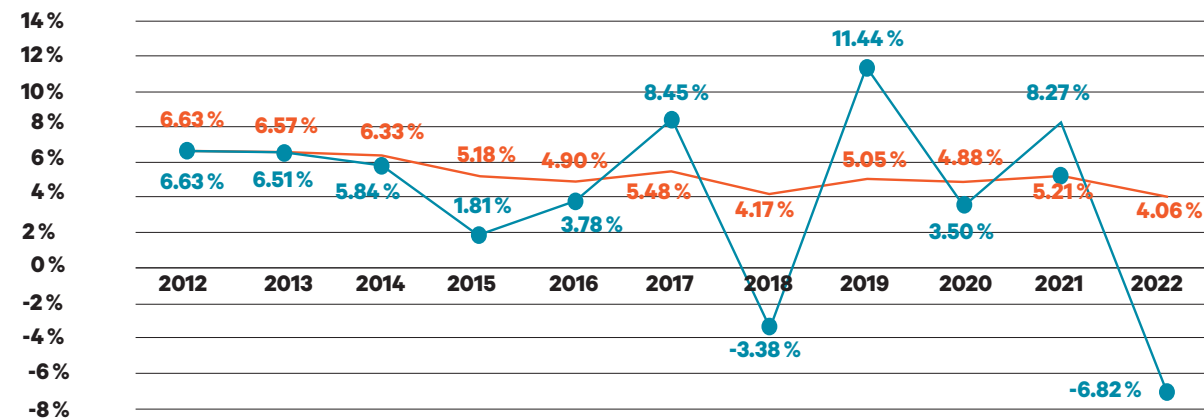
RENDEMENT DE LA FORTUNE

Hypothèse. Rendement attendu évalué dès 2012 à 4,00, dès 2017 à 3,25 %

Données effectives	Annuel	En moyenne géométrique
2012	6.63 %	6.63 %
2013	6.51 %	6.57 %
2014	5.84 %	6.33 %
2015	1.81 %	5.18 %
2016	3.78 %	4.90 %
2017	8.45 %	5.48 %
2018	-3.38 %	4.17 %
2019	11.44 %	5.05 %
2020	3.50 %	4.88 %
2021	8.27 %	5.21 %
2022	-6.82 %	4.06 %

RENDEMENT DE LA FORTUNE

rendement annuel
rendement moyen



Renchérissement et évolution des salaires

Les données figurant ci-après mettent en relation les valeurs des principales hypothèses liées au plan de prévoyance (en primauté des cotisations, introduit au 1^{er} janvier 2012) avec les valeurs effectives enregistrées dès cette même date.

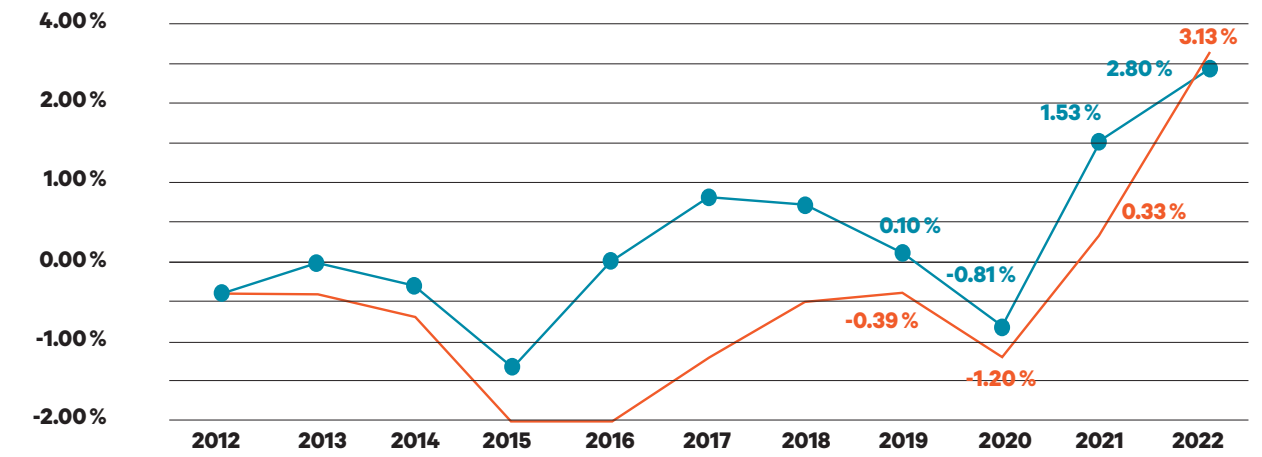
ADAPTATION DES SALAIRES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012).

Hypothèse (dès 2012)	Inflation = 1 %	Adaptation salariale = 1 %	Adaptation salariale cumulée selon modèle = 1 %	
Données effectives (*)	Inflation	Inflation cumulée	Indexation des salaires	
Au 31.12.2012	-0.4 %	-0.4 %	0.0 %	1.00 %
Au 31.12.2013	0.0 %	-0.4 %	0.0 %	2.01 %
Au 31.12.2014	-0.3 %	-0.7 %	0.0 %	3.03 %
Au 31.12.2015	-1.3 %	-2.0 %	0.0 %	4.06 %
Au 31.12.2016	0.0 %	-2.0 %	0.0 %	5.10 %
Au 31.12.2017	0.8 %	-1.2 %	0.0 %	6.15 %
Au 31.12.2018	0.7 %	-0.5 %	0.0 %	7.21 %
Au 31.12.2019	0.1 %	-0.4 %	0.0 %	8.29 %
Au 31.12.2020	-0.8 %	-1.2 %	0.0 %	9.37 %
Au 31.12.2021	1.53 %	0.3 %	0.0 %	10.46 %
Au 31.12.2022	2.80 %	3.13 %	0.0 %	11.57 %

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100

RENCHÉRISSEMENT DES 2012



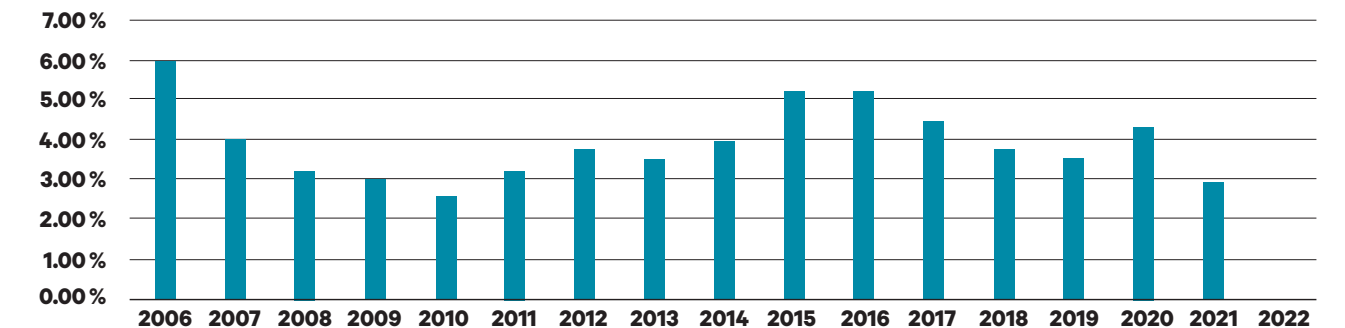
annuel
renchérissement cumulé dès 2012

Renchérissement et indexation des rentes

Selon la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (article 36 LIEP - entré en vigueur au 1.1.2007 et applicable pour une durée de 5 ans) les rentes ne pouvaient être indexées si le renchérissement annuel était de moins de 2% et sur la durée inférieure à 6 %.

RENCHÉRISSEMENT EN 2022 DEPUIS L'ANNÉE DE LA RETRAITE

(SOURCE IPC 2005)



(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2005=100

A compter de 2012, l'adaptation des rentes au renchérissement relève de la seule compétence de l'organe paritaire qui doit en priorité tenir compte des capacités financières de la Caisse. En décembre 2014, une allocation unique de 2.66% de la rente annuelle a été allouée. En avril 2022, sur la base des résultats de l'exercice précédent une demie rente a été allouée (ou 4.17% d'une rente annuelle).

D'autres explications liées au plan de financement figurent au chiffre 5.9 de l'annexe.

placement de la fortune

RETOUR SUR LES MOMENTS FORTS DE 2022

24 février 2022

1. Début du conflit entre la Russie et l'Ukraine

La Russie lance des opérations militaires sur le sol ukrainien. Les marchés des actions globales s'affolent et plongent de 7% environ jusqu'au 8 mars. Plusieurs sanctions sont émises à l'encontre de la Russie et ses ressortissants. Des embargos sur les échanges de marchandises, les produits financiers et les biens patrimoniaux entre autre sont prononcés. Pour conséquence, une vive augmentation du prix des énergies s'ensuit. Le prix du pétrole connaît une progression fulgurante. Fin 2021, il se traitait 77 dollars par baril. Lors de cet événement, il a progressé jusqu'à 133 dollars par baril (+70% environ).

16 juin 2022 et 22 septembre 2022

2. Pour la première fois depuis 2007, la BNS monte ses taux directeurs

En juin, la Banque Nationale Suisse (BNS) surprend et devance la Banque centrale européenne (BCE) en augmentant ses taux de 0.5 points de pourcentage (de -0.75% à -0.25%). En septembre, la BNS procède à un deuxième rehaussement de 0.75 points de pourcentage du taux directeur (de -0.25% à 0.5%). Cette seconde hausse met fin aux taux directeurs négatifs, situation qui prévalait depuis 2015. Lors de sa réunion de juin, la BNS adapte sa vision par rapport au franc suisse. Elle ne considère plus le franc comme étant surévalué. En conséquence, la monnaie helvétique s'apprécie les semaines qui suivent. Le taux de change EUR/CHF passe en dessous de la parité. Il faut moins d'un franc pour acheter un euro.

13 juillet 2022

3. Le pic d'inflation est atteint aux Etats-Unis

Après plus de 2 ans de progression continue du taux d'inflation, le pic est atteint aux Etats-Unis, au mois de juin (chiffre publié le 13 juillet). L'inflation, qui a touché 9% en juin, ressort à 8.5% au mois de juillet. L'inflation européenne, quant à elle, n'a pas encore atteint son point culminant, malgré un chiffre très élevée publié à 9.9% en septembre. La situation entre l'Europe et les Etats-Unis est toutefois différente sous certains aspects. En Europe, l'inflation est fortement influencée par l'énergie alors que la pression sur les prix est généralisée aux Etats-Unis. La Suisse s'en sort mieux au niveau de l'inflation, avec moins de 4%. Ce fort écart s'explique partiellement par la force du franc.

11 octobre 2022

4. Le FMI prévoit la croissance la plus faible depuis 2001 (hors 2008 et 2020)

Après l'élan de 2021, la croissance économique se tasse en 2022. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), les perspectives de croissance se détériorent. L'institut de renommée projette un ralentissement de la croissance économique mondiale de 2.9% à 2.7% pour 2023. Ce taux de croissance est le plus faible depuis 2001 (en dehors de la crise financière de 2008 et de la pandémie de 2020). L'Europe devrait ralentir davantage par rapport aux Etats-Unis, en raison des prix élevés du gaz et de l'électricité. De plus, le FMI n'exclut pas un scénario plus difficile dans le cas où l'énergie devait manquer durant l'hiver en Europe.

23 octobre 2022

5. Les politiques sont sur le devant de la scène

Le 20ème Congrès du parti communiste chinois était très attendu (cette réunion a lieu chaque cinq ans). Lors de ce dernier, les grands paramètres politiques sont définis pour la Chine sur les cinq prochaines années. Xi Jin ping a par ailleurs renforcé son pouvoir. En effet, plusieurs hauts fonctionnaires considérés comme plus libéraux sont évincés du pouvoir. Le projet du parti communiste propose de renforcer la cohésion nationale et sociale. Les observateurs en tirent la conclusion que la Chine fait un pas de retrait dans la mondialisation. Sur le vieux continent, la politique du Royaume-Uni est également un point à relever cette année. Le pays est dans la tourmente. Le nouveau gouvernement britannique propose des plans budgétaires mis en cause par la communauté financière. Après 45 jours de pouvoir, Liz Truss démissionne et cède la place à Rishi Sunak.

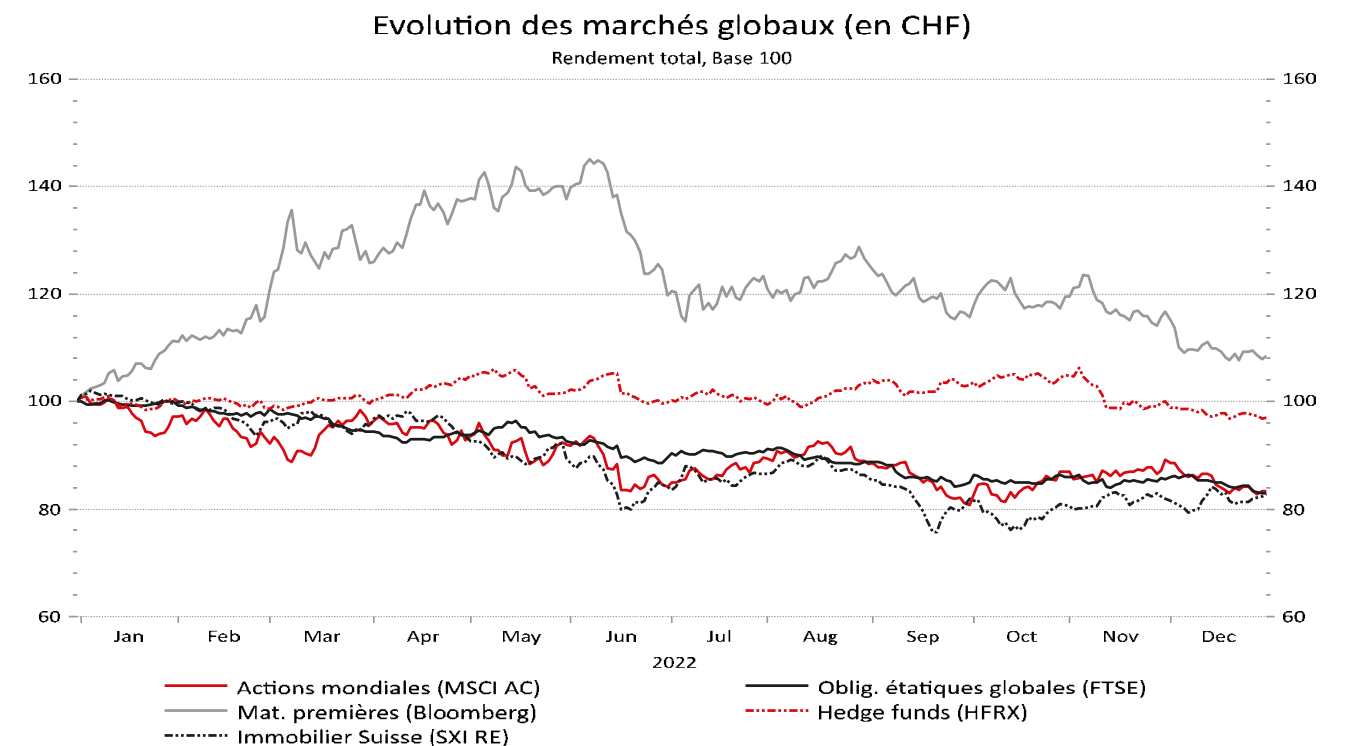
Fin d'année

6. Les marchés financiers sont particulièrement sous pression en 2022

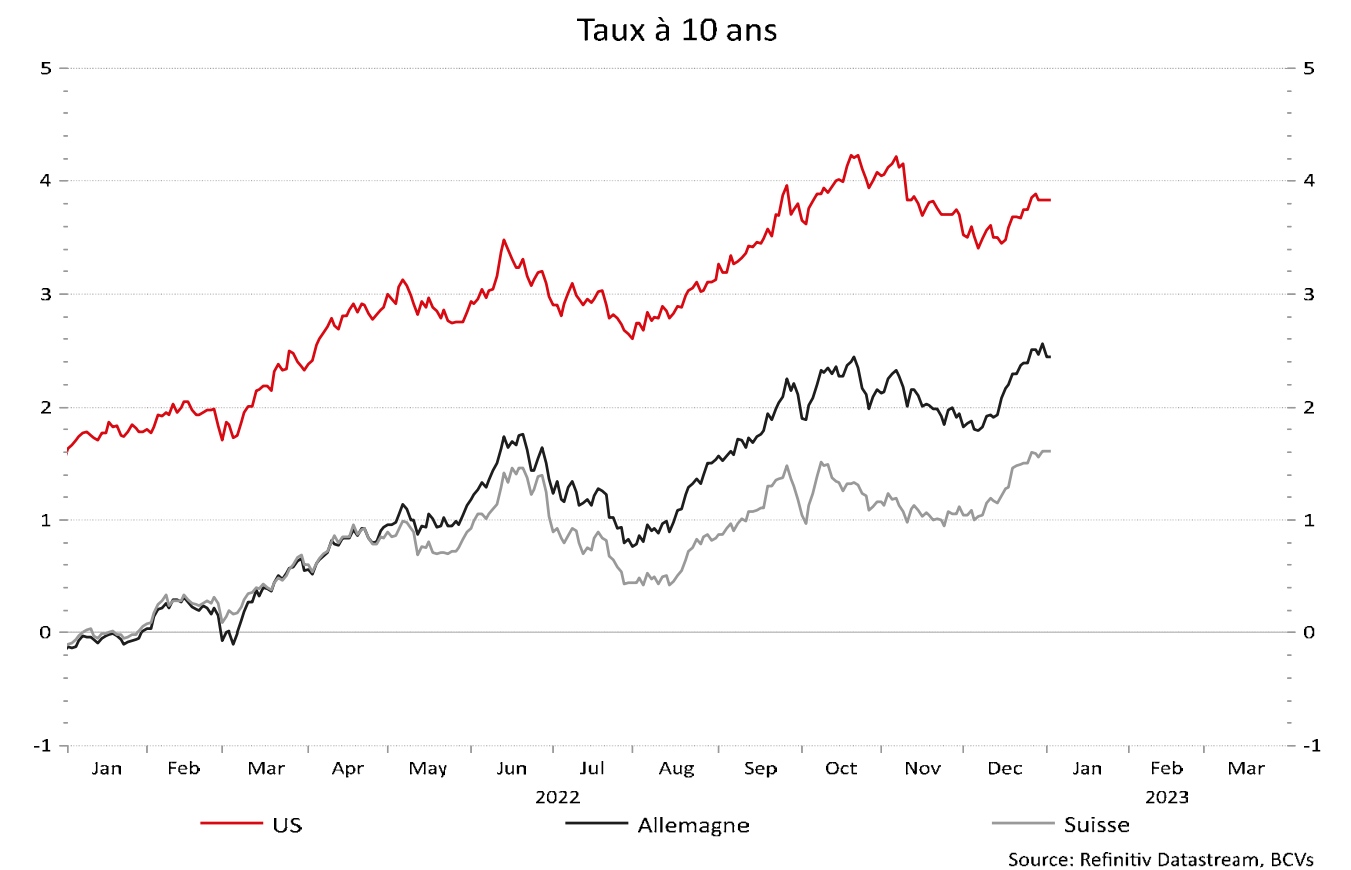
L'année 2022 est une année historique. Les actions et les obligations baissent fortement (-15% et -14% environ respectivement). Pour les obligations mondiales, c'est la pire performance depuis près de 100 ans. Un autre point est historique, actions et obligations sont négatifs en même temps. Les obligations n'ont pas joué le rôle de diversification. Au cours du dernier siècle, aux Etats-Unis, seuls 1931 et 1969 connaissent le même sort.

Source: BCV

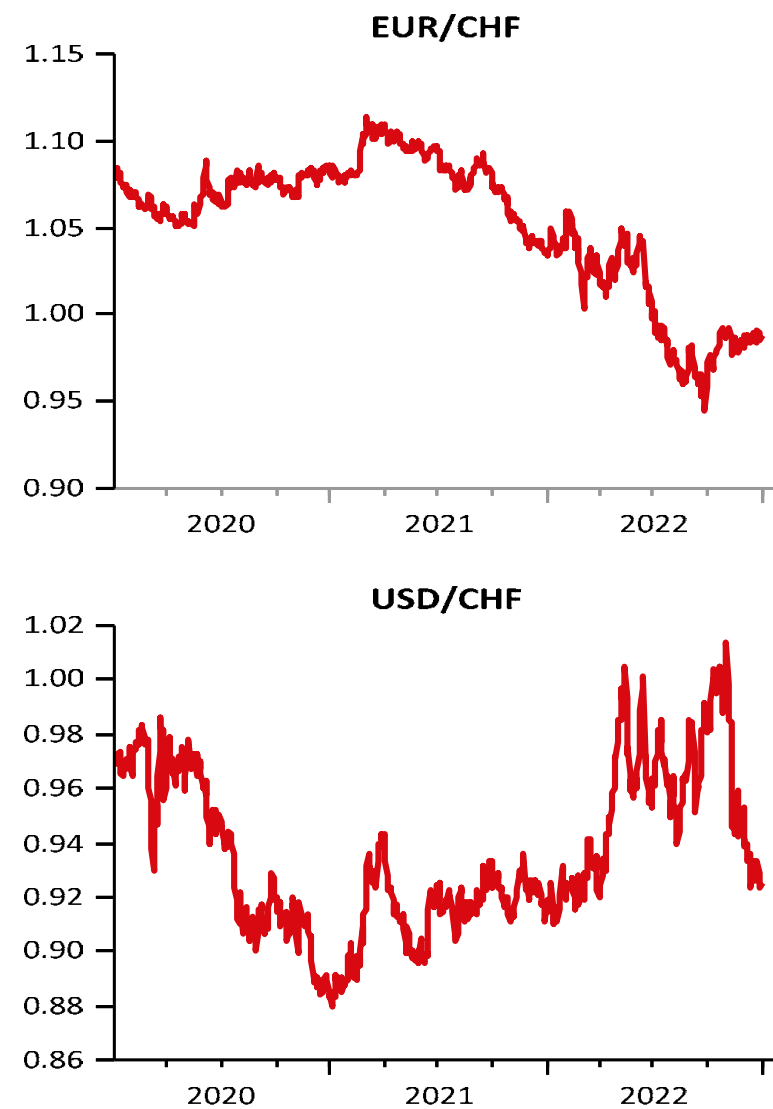
Evolution des principaux marchés en 2022 en CHF



Evolution des rendements des principaux marchés obligataires durant 2022



Evolution de l'Euro et du USD contre le CHF depuis 2020



commentaires de placement par classes d'actifs pour le consolidé CPVAL

Liquidités et placements à court terme

Les résultats de cette classe d'actifs ont été impactés par les intérêts négatifs et leur abandon fin septembre. Elle affiche une performance négative de -0.62%.

Obligations suisses

Les obligations suisses en portefeuille terminent le dernier trimestre avec une performance de 1.2% et de -13.1% pour 2022. L'indice de référence baisse de -0.9% pour le trimestre et -12.9% en 2022. La partie investie en obligations suisses se compose d'un fonds traditionnel géré par LO, ainsi que deux fonds indiciaires qui répliquent l'indice SBI AAA-BBB domestique. Environ 15% des investissements de cette classe d'actifs est investi dans le fonds JSS Insurance Bonds géré par Safra Sarasin et 15% dans le fonds Fallen Angels de LO.

Le mandat obligations à court terme a été résilié. Les quelques positions restantes arriveront graduellement à échéance au cours des 2 prochaines années. Ce mandat a connu plusieurs défauts suite à la guerre en Ukraine et a causé la sous-performance de cette catégorie d'actifs. La surperformance des fonds exposés aux obligations corporates a soutenu la performance du dernier trimestre.

Obligations en monnaies étrangères

Le portefeuille ciblant les obligations internationales est composé de 3 segments stratégiques. La pondération stratégique des obligations gouvernementales mondiales représente 20% de la classe d'actifs dont la moitié est couverte contre les fluctuations de devises. Les obligations de pays émergents libellées en devises locales représentent 30% du portefeuille et celles libellées en devises fortes (couvertes en CHF), 50%. Les principaux segments du portefeuille ciblant les obligations internationales sont abordés de façon économe, par le biais de solutions passives ou de fonds actifs bénéficiant de la tarification institutionnelle. Les véhicules de Wellington et de Pictet adressent de façon active la poche des obligations émergentes libellées en devises locales. Ces deux gérants ont réussi à surperformer leur indice de référence.

Les obligations de pays émergents couvertes en CHF ont eu une performance de 6.5% sur le dernier trimestre, mais en baisse de -19.8% en 2022 (benchmark 6.1% et -19.0%). Cette catégorie a subi l'exclusion des obligations russes et biélorusses qui ont causé une perte d'environ 4%. Les obligations de pays émergents en devises locales affichent une performance de 2.0% sur le trimestre et -7.2% en 2022 (benchmark 1.9% et -10.3%). La perte totale des obligations russes explique la majorité de cette performance négative. Néanmoins, la classe d'actifs génère une performance supérieure aux obligations d'Etat et d'Entreprises de pays développés.

Prêt à l'employeur

Le prêt à l'employeur a rapporté 3% en 2022 et a ainsi eu un important effet stabilisateur sur le portefeuille global de la Caisse. Il représente au 31 décembre 29.82% de la fortune de la Caisse. Nous vous renvoyons ici au chiffre 6.8 de l'annexe des comptes pour de plus amples informations sur ce prêt. Son rôle reste toujours très important dans l'approche globale de la gestion de la CPVAL étant donné sa vocation stabilisatrice en termes de risque/rendement.

Actions suisses

La partie du portefeuille investie en actions suisses a eu une performance de 4.5% sur le dernier trimestre mais en baisse de -17.3% pour l'année (4.3% et -16.5% pour l'indice SPI). Le portefeuille d'IAM a progressé de 2.6% sur le trimestre et baissé de -15.2% durant l'année, 2% de mieux que son indice de référence. La solution proposée par Prisma intégrant le concept d'investissement de minimum variance a comme objectif d'atténuer les baisses. Le fonds a baissé de -16.1% en 2022. Les solutions passives d'UBS et du CS ont délivré une performance identique à celle de la réfé-

rence SPI. L'indice des petites et moyennes entreprises a eu une performance supérieure aux grandes sur le dernier trimestre, mais terminent 2022 avec une performance de -22.0%. Le portefeuille progresse de 8.9% sur le trimestre mais est en baisse de -24.8% sur l'année (7.9% et -22.0% pour l'indice). Aucun des fonds en portefeuille ne parvient à dépasser la performance de l'indice en 2022.

Actions étrangères

Une stratégie régionale ciblant les actions internationales a été mise en place début 2018. Les régions sont rééquilibrées à leurs poids stratégiques tous les 12 mois. La pondération cible est de 30% pour les actions Américaines, 30% pour les actions Européennes, 12% pour le Japon, 5% en Bassin Pacifique ex Japon, 18% pour les pays émergents et 5% pour les petites capitalisations. Les principaux segments de cette stratégie ont été adressés par le biais de solutions passives à l'exception du fonds Alatus et du véhicule de LO en actions de pays émergents. La performance du dernier trimestre s'établit à 5.9% et -16.3% pour 2022. L'indice mondial des actions MSCI AC World progresse de 3.2% sur le dernier trimestre mais est en baisse de -17.1% en 2022. La sous-exposition en actions américaines (qui représentent plus de 60% des indices mondiaux et qui avait causé une sous-performance en 2020 et 2021) explique la meilleure performance en 2022.

Investissements alternatifs

Suite à la révision de l'allocation stratégique, la pondération des investissements alternatifs a été abaissée de 6% à 4%. Suivant la nouvelle allocation stratégique, les fonds Senior Loans ont été vendus et la pondération des obligations catastrophe (CAT Bonds) a été augmentée de 3% à 4%. La performance des CAT Bonds sur le dernier trimestre était de 0.5% et -4.7% en 2022 (benchmark 3.6% et -6.3%).

Hypothèques

Cette classe d'actif a été liquidée en 2022 avec le remboursement intégral des dernières hypothèques par la fondation Hypotheka.

Immobilier direct

Cette classe d'actif a terminé l'année avec un très bon résultat compte tenu de la réévaluation de l'ensemble du parc immobilier selon la méthode DCF. La rentabilité du parc a été de 4,90%, ceci en tenant compte d'une plus-value d'environ CHF 18 mios des immeubles sous gestion. L'exposition en immobilier direct, essentiellement concentrée sur le Valais, représente à fin décembre 2022 CHF 389 mios.

Immobilier suisse fondation

Les fondations en portefeuille affichent une performance de 1.0% pour le trimestre et 3.9% en 2022 (l'indice KGAST 1.3% et 4.8%). Les performances 2022 varient de 3.4% à 6.5%, à l'exception du UBS AST Immo parts, une fondation composée de fonds cotés, qui affiche une performance de -11.4%.

Immobilier suisse fonds

Les investissements en fonds et sociétés immobiliers ont généré une performance de 0.3% sur le trimestre et -12.8% en 2022. Les résultats 2022 sont meilleurs que l'indice SXI des fonds immobiliers (-15.2%) mais en-dessous de l'indice SXI des sociétés immobilières (-9.0%).

Immobilier étranger

Les fonds exposés à l'immobilier international ont une performance de 0.1% sur le dernier trimestre et -1.7% en 2022. L'indice EPRA/NAREIT GLOBAL est en baisse de -23.2% sur l'année. Les fonds non cotés affichent des performances positives en 2022. Ces chiffres sont indicatifs car l'ajustement des VNI ne reflète pas les prix réels de marché. Différentes pistes de rationalisation ont été mise en place depuis juin 2018: réduire les petites positions, éviter les doublons, réduire autant que possible l'exposition aux fonds chers et, à terme, réduire les fonds n'ayant pas atteint une masse de gestion critique. Peu de positions peuvent être rapidement vendues sans engendrer des coûts de friction trop importants. Les fonds PRISA et CBRE ont été privilégié pour l'immobilier américain et européen, permettant d'éviter de prendre les risques spécifiques qui grèvent les solutions en construction, peu diversifiées en termes de bâtiments et en termes de co-investisseurs.

Matières premières

Deux véhicules composent le portefeuille ciblant les matières premières. Le fonds de J. Safra Sarasin, représentant 63% du portefeuille, équilibre les 3 grandes familles de matières premières (énergie, métaux et produits agricoles). La volatilité et les décorrélatons entre les différentes matières premières d'une même famille sont les principales variables pour sélectionner les composantes du portefeuille. Un mécanisme de rééquilibrage systématique est appliqué mensuellement. La deuxième solution en portefeuille ciblait l'or physique par le biais du fonds de CSIF (CH) II Gold Blue DB pour 37% de l'exposition à cette classe d'actifs. Le fonds Sarasin a obtenu une performance de 4.9% sur le trimestre et 16.5% en 2022 (indice de référence respectivement 3.3% et 16%). Le fonds Gold du CS affiche une performance de 2.0% pour le trimestre et 1.8% sur l'année. Suite à la revue de l'allocation stratégique, les investissements dans cette classe d'actifs ont été réduits au cours du trimestre. Le reste sera vendu en 2023.



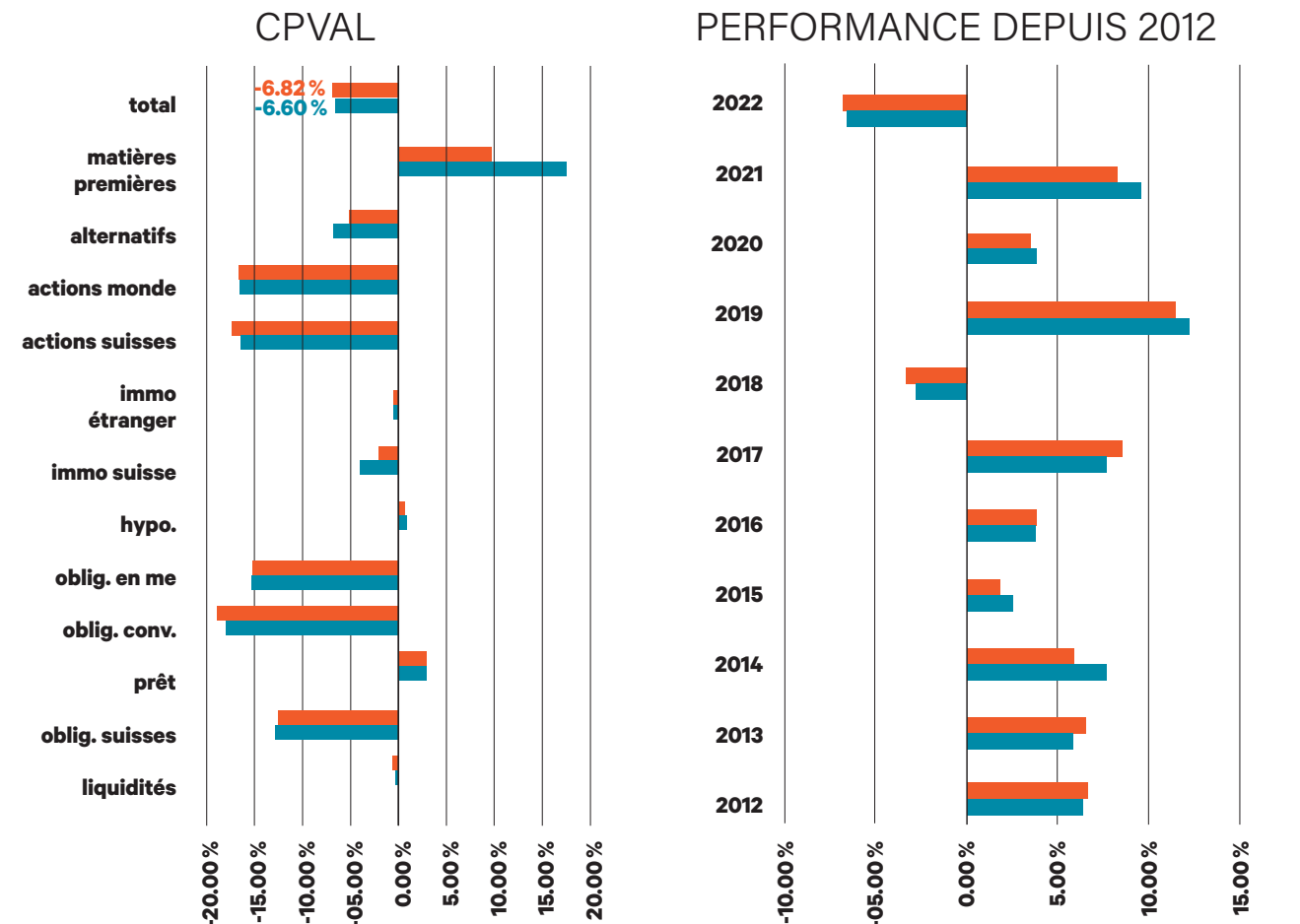
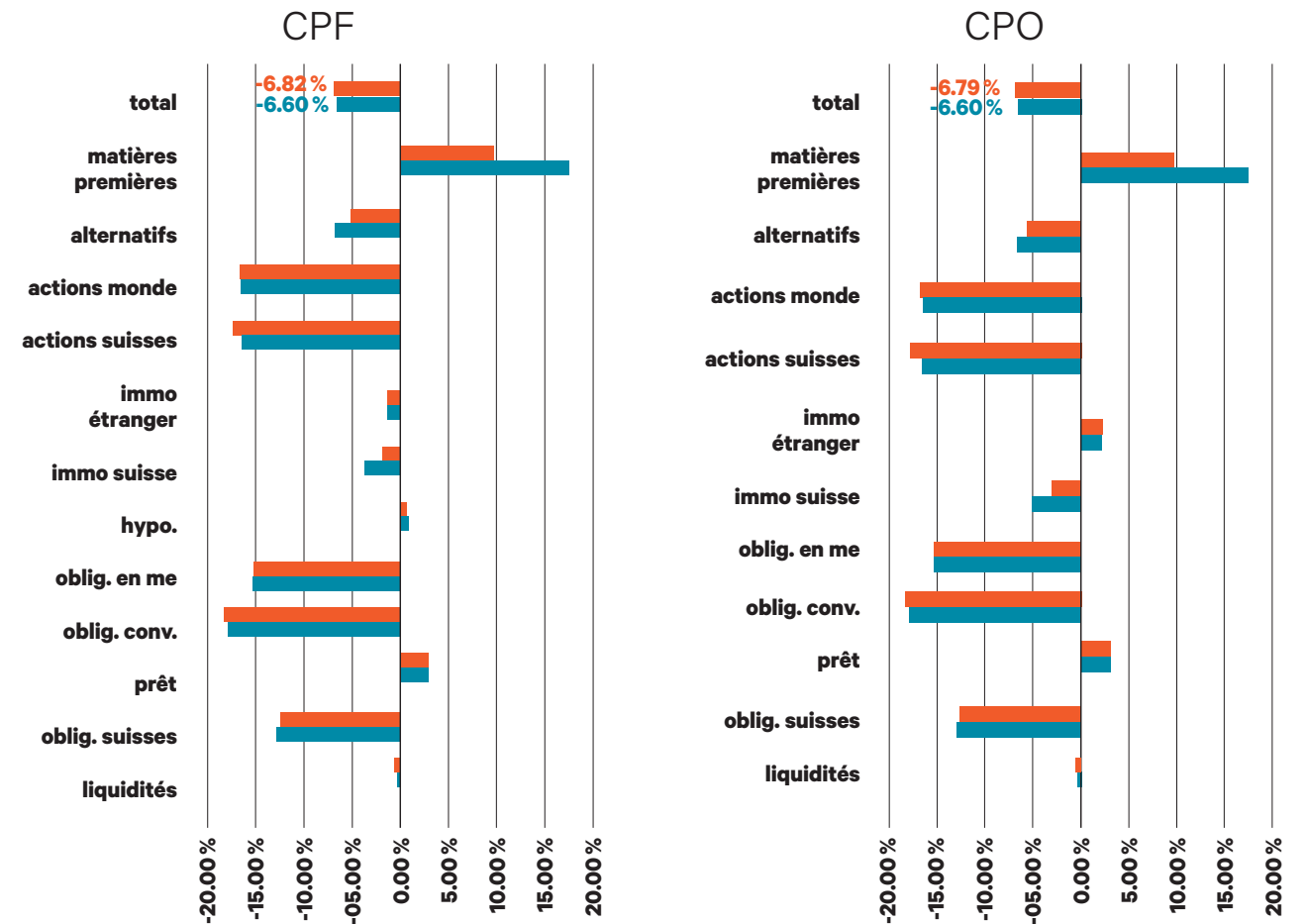
Conclusion

Globalement, CPVAL aura réalisé une meilleure année que celle de la moyenne des caisses de pensions suisses. Néanmoins, en terme de performance l'année 2022 a été la moins bonne année depuis 2008. L'important rebalancement effectué en trois tranches entre novembre 2022 et janvier 2023 aura permis à la caisse d'entamer l'année 2023 sur la base de la nouvelle allocation stratégique.

Nous vous présentons également ci-après les résultats de la caisse fermée et de la caisse ouverte. Il est à relever que le Conseil d'administration de CPVAL souhaite que ces deux gestions soient le plus proche possible en termes de résultat/risque.

PERFORMANCE AU 31.12.22

● indice
● portefeuille



- charte d'investissement responsable

La stratégie durable appliquée au portefeuille de CPVAL a pour vocation de rechercher de véritables contributions positives qu'elles soient environnementales, sociales ou de bonne gouvernance tout en assurant le devoir fiduciaire de l'institution.

CPVAL opte d'agir en tant qu'investisseur durable en exerçant ses votes en Suisse et à l'étranger et, avec l'aide d'un prestataire de renom, en engageant le dialogue avec les plus grandes entreprises mondiales pour les inciter à réduire leurs externalités négatives et améliorer leurs impacts positifs sur la planète et sa population. CPVAL a notamment la conviction qu'une démarche d'engagement démontre plus d'efficacité et a plus de retombées positives que les démarches à filtres négatifs excluant certains secteurs ou entreprises du portefeuille. Les exclusions réduisent toute possibilité d'influencer le comportement de ces entreprises en abandonnant le droit de vote à d'autres actionnaires n'intégrant pas nécessairement de valeurs environnementales ou sociales dans leurs réflexions d'actionnaires. L'exclusion de certains secteurs n'a d'ailleurs pas démontré dans la durée de véritables répercussions sur le coût du capital des sociétés exclues, le lien entre performance future et durabilité étant loin d'être évident.

Dans ce cadre, CPVAL préfère rejoindre l'initiative internationale « Climate Action 100+ » qui pousse les 100 plus grandes entreprises qui émettent le plus de gaz à effet de serre à prendre des actions concrètes en faveur du climat, plutôt que de se désinvestir de ces titres et ne plus pouvoir influencer positivement ces entreprises.

En rejoignant le pool d'engagement d'un prestataire de renom dans le domaine, CPVAL est partie prenante de différentes initiatives aidant la résolution de problématiques sociales, environnementales ou de bonne gouvernance.

A ce stade, CPVAL exerce son droit de vote pour les actions suisses qu'elle détient en direct. Pour les titres détenus par le biais de fonds, une cartographie des principes de vote des différents gérants a été élaborée, les plus grands véhicules indiciels en portefeuille votant d'ores et déjà selon les principes bien identifiés. Dans ces derniers, les exclusions en place sont celles recommandées par l'Association suisse des investisseurs responsables (ASIR).

CPVAL évite les fonds ciblant certaines thématiques durables qui sont sujettes à des effets de mode et les fonds dits « Best in Class » dont l'efficacité financière et les répercussions environnementales et sociales ne sont pas démontrées.



ACTIF (en CHF)

	annexe	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022
Placements	6.4	5'326'547'058.21	5'851'201'462.58	1'162'584'831.06
Liquidités et placements à court terme		177'958'101.74	112'802'967.82	90'963'286.44
Créances à court terme	7.1	29'153'878.74	27'900'889.35	7'969'168.63
Prêt à l'Etat du Valais	6.8	1'603'422'734.00	1'723'422'734.00	320'851'784.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		218'218'495.93	219'258'057.56	52'803'401.34
Obligations de débiteurs étrangers		382'270'511.89	462'380'986.11	80'003'854.86
Actions de sociétés suisses		813'068'869.39	952'838'944.01	170'162'321.47
Actions de sociétés étrangères		762'416'660.44	860'040'248.69	159'908'266.74
Immeubles et fonds immobiliers suisses		833'017'766.16	806'095'556.37	168'586'583.10
Fonds immobiliers étrangers		253'412'000.13	243'489'688.46	58'391'917.46
Placements non-traditionnels		224'380'883.84	379'070'177.00	48'715'223.81
Prêts hypothécaires		0.00	1'861'513.59	0.00
Matières premières		29'227'155.95	62'039'699.62	4'229'023.21
Compte de régularisation actif	7.1	2'100'265.45	4'656'882.22	370'701.92
TOTAL DE L'ACTIF		5'328'647'323.66	5'855'858'344.80	1'162'955'532.98

PASSIF (en CHF)

	annexe	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022
Dettes		4'195'479.90	7'123'538.23	14'357'459.11
Prestations de libre passage et rentes		3'559'735.05	5'717'880.33	13'722'220.16
Autres dettes	7.2	635'744.85	1'405'657.90	635'238.95
Compte de régularisation passif	7.3	4'207'211.31	5'446'585.34	1'147'509.42
Provisions non techniques		0.00	0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		5'463'014'636.00	5'727'904'844.00	1'026'136'473.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	2'049'012'996.00	2'073'500'794.00	795'994'083.00
Capital de prévoyance des rentiers	5.4	3'058'185'129.00	2'973'704'238.00	40'363'435.00
Provisions techniques	5.5	355'816'511.00	680'699'812.00	189'778'955.00
Part en répartition autorisée (-) / Fonds libres (+)	5.8	-573'990'003.55	-348'386'622.77	0.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	431'220'000.00	463'770'000.00	121'314'091.45
TOTAL DU PASSIF		5'328'647'323.66	5'855'858'344.80	1'162'955'532.98

CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
1'111'504'689.51	6'489'131'889.27	6'962'706'152.09
62'427'835.37	268'921'388.18	175'230'803.19
7'156'991.35	37'123'047.37	35'057'880.70
280'851'784.00	1'924'274'518.00	2'004'274'518.00
50'029'618.50	271'021'897.27	269'287'676.06
85'777'114.66	462'274'366.75	548'158'100.77
184'035'140.96	983'231'190.86	1'136'874'084.97
169'076'323.61	922'324'927.18	1'029'116'572.30
145'243'466.87	1'001'604'349.26	951'339'023.24
47'273'888.08	311'803'917.59	290'763'576.54
68'822'934.26	273'096'107.65	447'893'111.26
0.00	0.00	1'861'513.59
10'809'591.85	33'456'179.16	72'849'291.47
648'386.63	2'470'967.37	5'305'268.85
1'112'153'076.14	6'491'602'856.64	6'968'011'420.94

CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
9'851'714.08	18'552'939.01	16'975'252.31
9'215'994.28	17'281'955.21	14'933'874.61
635'719.80	1'270'983.80	2'041'377.70
894'183.30	5'354'720.73	6'340'768.64
0.00	0.00	0.00
939'459'973.00	6'489'151'109.00	6'667'364'817.00
671'498'489.00	2'845'007'079.00	2'744'999'283.00
218'424'48.00	3'098'548'564.00	2'995'546'686.00
246'119'036.00	545'595'466.00	926'818'848.00
21'028'205.76	-573'990'003.55	-327'358'417.01
140'919'000.00	552'534'091.45	604'689'000.00
1'112'153'076.14	6'491'602'856.64	6'968'011'420.94

bilan au
31.12.2022

(en CHF)

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022
annexe			
Cotisations, apports ordinaires et autres	151'268'468.95	156'202'840.36	113'506'216.00
Cotisations des salariés	47'086'138.30	49'268'948.60	47'213'768.05
Cotisations de l'employeur	81'642'094.40	84'541'774.00	61'237'712.00
Cotisations complémentaires de l'employeur	7.4 14'681'074.40	13'909'773.20	414'204.35
Primes uniques et rachats	7.4 7'859'161.85	8'482'344.56	4'640'531.60
Financement pour réforme	6.8 0.00	0.00	0.00
Prestations d'entrée	5'542'258.01	5'282'190.32	66'441'350.01
Apports de libre passage	3'521'831.01	3'013'561.37	65'151'512.06
Remboursement propriété du logement / divorce	2'020'427.00	2'268'628.95	1'289'837.95
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	156'810'726.96	161'485'030.68	179'947'566.01
Prestations réglementaires	-246'670'043.30	-240'649'984.25	-3'436'012.40
Rentes de vieillesse	7.5 -185'233'305.15	-179'846'494.65	-1'188'537.40
Rentes de survivants	-22'265'284.20	-22'005'746.85	-25'357.90
Rentes d'invalidité	-4'508'580.15	-4'606'923.20	-321'387.20
Autres prestations réglementaires	7.6 -19'102'114.25	-19'442'588.45	-870'504.45
Prestations en capital à la retraite ou au décès	-15'560'759.55	-14'748'231.10	-1'030'225.45
Prestations extra-réglementaires	0.00	0.00	0.00
Prestations de sortie	-29'429'947.62	-23'683'535.56	-5'893'288.98
Prestations de libre passage en cas de sortie	-23'528'716.67	-17'887'585.16	-45'494'010.83
Versements anticipés propriété du logement / divorce	7.7 -5'901'230.95	-5'795'950.40	-6'399'278.15
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-276'099'990.92	-264'333'519.81	-55'329'301.38
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	5 257'823'782.55	-233'350'517.80	-86'599'411.75
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	55'519'834.55	31'921'046.10	-114'318'359.85
Capitaux de prévoyance des rentiers	-84'480'891.00	-43'047'042.00	-18'520'987.00
Provision "longévité"	60'270'000.00	-16'264'938.00	7'890'000.00
Provision "maintien du taux de conversion"	13'870'000.00	22'611'101.00	-918'000.00
Provision "garanties 2012"	1'256'468.00	1'973'827.00	0.00
Provision "compensations 2020"	22'946'833.00	18'419'391.00	18'188'081.00
Provision "adaptation des prestations actifs"	93'310'000.00	-42'830'000.00	30'220'000.00
Provision "adaptation des prestations rentiers"	124'485'636.00	-121'560'000.00	916'544.00
Rémunération du capital épargne	-29'354'098.00	-84'573'902.90	-10'056'689.90

CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
100'471'420.90	264'774'684.95	256'674'261.26
41'799'171.65	94'299'906.35	91'068'120.25
54'239'237.50	142'879'806.40	138'781'011.50
349'417.70	15'095'278.75	14'259'190.90
4'083'594.05	12'499'693.45	12'565'938.61
0.00	0.00	0.00
60'271'150.08	71'983'608.02	65'553'340.40
59'394'266.38	68'673'343.07	62'407'827.75
876'883.70	3'310'264.95	3'145'512.65
160'742'570.98	336'758'292.97	322'227'601.66
-1'852'513.25	-250'106'055.70	-242'502'497.50
-653'401.65	-186'421'842.55	-180'499'896.30
-5'390.00	-22'290'642.10	-22'011'136.85
-124'001.05	-4829'967.35	-4'730'924.25
-567'651.60	-19'972'618.70	-20'010'240.05
-502'068.95	-16'590'985.00	-15'250'300.05
0.00	0.00	0.00
-40'118'717.65	-81'323'236.60	-63'802'253.21
-35'606'642.15	-69'022'727.50	-53'494'227.31
-4'512'075.50	-12'300'509.10	-10'308'025.90
-41'971'230.90	-331'429'292.30	-306'304'750.71
-153'695'812.90	171'224'370.80	-387'046'330.70
-115'910'333.45	-58'798'525.30	-83'989'287.35
-11'512'837.00	-103'001'878.00	-54'559'879.00
-3'895'274.00	68'160'000.00	-20'160'212.00
1'691'042.00	12'952'000.00	24'302'143.00
0.00	1'256'468.00	1'973'827.00
17'543'305.00	41'134'914.00	35'962'696.00
-16'930'000.00	123'530'000.00	-59'760'000.00
-920'000.00	125'402'180.00	-122'480'000.00
-23'761'715.45	-39'410'787.90	-108'335'618.35



compte
d'explo-
tation au
31.12.2022

(en CHF)

		CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022
	annexe			
Charges d'assurance		-544'333.75	-558'886.05	-398'920.65
Cotisations au fonds de garantie	5.3	-544'333.75	-558'886.05	-398'920.65
Résultat net de l'activité d'assurance		137'990'184.84	-336'757'892.98	37'619'932.23
Résultat net des placements	6.7	-394'436'521.07	454'461'607.56	-77'333'495.93
Liquidités et intérêts sur prestations de libre passage		-339'062.01	-44'369.22	-374'330.33
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		16'585'300.80	57'000'217.12	1'957'666.39
Obligations de débiteurs étrangers		-69'132'711.12	-11'243'979.46	-13'291'196.86
Actions de sociétés suisses		-162'965'705.57	190'286'410.26	-324'79'046.21
Actions de sociétés étrangères		-144'858'052.19	139'522'788.59	-284'194'15.33
Immeubles et fonds immobiliers suisses		-453'921.90	46'656'331.37	-193'955.04
Fonds immobiliers étrangers		-707'819.23	27'742'311.08	2'543'114.75
Placements non-traditionnels		-20'743'636.72	16'683'994.83	-4'132'339.22
Créances en titres hypothécaires		12'721.09	30'619.23	0.00
Matières premières		6'086'970.77	7'906'023.97	1'047'668.74
Frais d'administration de la fortune	6.9	-18'518'067.96	-20'647'349.40	-4'100'517.55
Rétrocessions de commissions sur produits de placements	6.9	597'462.97	568'609.19	108'854.73
Dissolution / Constitution de provisions non techniques		0.00	0.00	0.00
Autres produits		0.00	0.00	0.00
Frais d'administration	7.8	-1'707'044.55	-1'905'191.67	-919'550.61
Coûts de l'administration générale		-1'563'425.85	-1'716'062.11	-842'217.41
Frais de marketing et de publicité		0.00	0.00	0.00
Frais de courtage		0.00	0.00	0.00
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-126'927.80	-172'149.86	-68'345.80
Emoluments de l'autorité de surveillance		-16'690.90	-16'979.70	-8'987.40
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-258'153'380.78	115'798'522.91	-40'633'114.31
Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		32'550'000.00	-10'970'000.00	19'604'908.55
EXCEDENT DES PRODUITS (+) / CHARGES (-)		-225'603'380.78	104'828'522.91	-21'028'205.76

CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
-347'514.40	-943'254.40	-906'400.45
-347'514.40	-943'254.40	-906'400.45
-35'271'987.22	175'610'117.07	-372'029'880.20
76'089'537.66	-471'770'017.00	530'551'145.22
-487'815.33	-713'392.34	-532'184.55
8'351'999.77	18'542'967.19	65'352'216.89
-2'007'746.87	-82'423'907.98	-13'251'726.33
33'207'863.06	-195'444'751.78	223'494'273.32
23'690'697.50	-173'277'467.52	163'213'486.09
8'495'983.91	-647'876.94	55'152'315.28
4'312'081.85	1835'295.52	32'054'392.93
2'921'670.01	-248'75'975.94	19'605'664.84
0.00	12'721.09	30'619.23
1'399'193.36	7'134'639.51	9'305'217.33
-3'896'574.08	-22'618'585.51	-24'543'923.48
102'184.48	706'317.70	670'793.67
0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00
-475'064.26	-2'626'595.16	-2'380'255.93
-427'781.84	-2'405'643.26	-2'143'843.95
0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00
-43'037.47	-195'273.60	-215'187.33
-4'244.95	-25'678.30	-21'224.65
40'342'486.18	-298'786'495.09	156'141'009.09
-19'314'280.42	52'154'908.55	-30'284'280.42
21'028'205.76	-246'631'586.54	125'856'728.67



compte
d'explo-
tation au
31.12.2022

annexe aux comptes

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

CPVAL est une institution indépendante de droit public commune constituée par loi du Grand Conseil du canton du Valais du 14 décembre 2018 (LCPVAL).

Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de l'Etat du Valais ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Dans ce cadre, CPVAL gère deux Caisses de prévoyance internes (CP), l'une fermée pour les personnes déjà assurées à CPVAL au 31 décembre 2011 ainsi que pour les personnes au bénéfice de prestations de rente au 1^{er} janvier 2020 selon le système de la capitalisation partielle et l'autre ouverte pour toutes les personnes assurées auprès de CPVAL dès le 1^{er} janvier 2012 selon le système de la capitalisation complète.

Les CP participent à l'assurance obligatoire prévue par la LPP et appliquent toutes deux un plan en primauté des cotisations. Ces Caisses sont autonomes et assument elles-mêmes les risques liés à la longévité, au décès et à l'invalidité.

CPVAL est inscrite au Registre du Commerce. Elle seule a la personnalité juridique. Elle a son siège dans le canton du Valais.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

CPVAL est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance de Suisse Occidentale en application de l'article 48 LPP sous le numéro VS-304005. Elle cote au Fonds de garantie LPP.

1.3 Indication de la loi et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les lois et règlements suivants:

- Lois et ordonnances sur la prévoyance professionnelle (LPP, LFLP)
- Loi CPVAL (LCPVAL) du 14 décembre 2018
- Règlement de prévoyance CPF du 1^{er} janvier 2021
- Règlement de prévoyance CPO du 1^{er} janvier 2021
- Directive d'application des garanties CPF du 22 janvier 2020
- Directive d'application des garanties CPO du 22 janvier 2020
- Règlement d'organisation du 1^{er} janvier 2020
- Règlement de l'assemblée des délégués du 1^{er} janvier 2020

- Règlement de placement (Nouvelle version au 1^{er} janvier 2021)
- Règlement immobilier (Nouvelle version 1^{er} janvier 2022)
- Règlement des indemnités des organes de CPVAL du 1^{er} janvier 2020
- Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 1^{er} janvier 2020
- Règlement sur la liquidation partielle (Nouvelle version au 23 février 2022)
- Règlement SCI (système de contrôle interne) du 23 janvier 2013

1.4 Organes/Droit à la signature

L'organe suprême de CPVAL est le Conseil d'administration. Il est composé paritairement de 10 membres, élus pour 4 ans. Les cinq membres représentant les assurés ont été élus par l'assemblée des délégués du 13 novembre 2019 pour la période 2020 - 2023. Les cinq représentants de l'employeur ont été nommés pour une période de 3 ans (2021-2023) par décision du Conseil d'Etat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Gérald Duc <i>Enseignant au CO Retraité</i>	Patrick Fournier <i>Economiste</i>
Philippe Duc <i>Police judiciaire</i>	Martin Lötscher <i>Président Commune</i>
Léonard Farquet <i>Economiste Caisse cantonale de compensation</i>	Graziella Walker Salzmänn <i>Avocate</i>
Denis Varrin, Vice-Président <i>Professeur au collège</i>	Christiane Rey Jordan <i>Avocate</i>
Isabelle Volken Viscomi <i>Juriste au service du travail</i>	David Théoduloz <i>Président Economiste</i>

Le Conseil d'administration a délégué un certain nombre de tâches à son Bureau ainsi qu'aux Commissions de placement et immobilier, composés en 2021 des membres suivants:

BUREAU

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Denis Varrin	David Théoduloz

COMMISSION IMMOBILIER

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Gérald Duc	Graziella Walker Salzmänn
Léonard Farquet	Christiane Rey Jordan

COMMISSION DE PLACEMENT

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Philippe Duc	Patrick Fournier
Isabelle Volken Viscomi	Martin Lötscher

Chaque caisse interne dispose d'un Comité de gestion dont les tâches sont énumérées dans le règlement d'organisation.

COMITÉ DE GESTION CPF

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Gérald Duc	Martin Lötscher
Denis Varrin Vice-président	Graziella Walker Salzmänn
Isabelle Volken Viscomi	David Théoduloz Président

COMITÉ DE GESTION CPO

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Philippe Duc	Patrick Fournier
Léonard Farquet	Christiane Rey Jordan
Denis Varrin, Vice-président	David Théoduloz Président

Les Comités de gestion CPF et CPO n'ont pas siégé en 2022. En effet, toutes les décisions prises durant cet exercice étaient de la compétence du CA, organe suprême.

Droit à la signature

CPVAL est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou du directeur adjoint. Les personnes concernées sont inscrites au Registre du Commerce.

Principes de loyauté

CPVAL applique les directives et la charte de l'ASIP (dont elle est membre) en matière de loyauté dans la gestion. Les mandataires qui agissent pour le compte de CPVAL en sont informés et doivent également s'y conformer.

Tous les organes de CPVAL sont soumis à ces règles y compris le personnel administratif de la Caisse. Ils signent chaque année une déclaration attestant du respect des principes et qui intègrent les dispositions de LPP en la matière. Pour l'exercice en cours toutes les personnes concernées se sont conformées à ces obligations.

1.5 Gestion

La gestion de la Caisse est confiée à une équipe de onze personnes sous la direction de Messieurs Patrice Vernier, directeur et Guy Barbey, directeur adjoint. Le groupe a pour mission d'administrer les affaires courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Conseil d'administration ainsi que des commissions. En date du 1^{er} septembre 2022, Monsieur Daniel Stürzinger a rejoint la Caisse et exerce à compter du 1^{er} janvier 2023 la fonction de directeur en remplacement de Monsieur Patrice Vernier qui a fait valoir son droit à la retraite au 31.12.2022.

Le directeur et le directeur adjoint assistent avec voix consultative aux séances des organes ainsi qu'à l'assemblée des délégués. Sauf dispositions contraires, ils participent d'office aux commissions ad hoc mises en place par le Conseil d'administration.

1.6 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

La Caisse a désigné Prevanto SA à Lausanne, en qualité d'expert agréé au sens des articles 52d et e LPP. Elle est représentée par Madame Michèle Mottu Stella et Monsieur Simon Jacquier, experts en prévoyance professionnelle.

Organe de révision

Par décision du 25.09.2013, la société PricewaterhouseCoopers SA, sous la direction de M. Stéphane Jaquet, s'est vue attribuer dès 2013 le mandat de vérification de la gestion, de la comptabilité et du placement de la fortune au sens des articles 52b et c LPP. Mandat qui a été renouvelé en 2016 pour une durée de cinq ans.

Conseillers

Médecins-conseil:

Dr méd. Stéphane Berclaz - Sierre,
Dr méd. Pierre Féraud - Sion,
Dr med. Claudius Heimgartner - Viège,
Dr méd. Anne-Sophie Jordan Greco - Sierre,
Dr méd. Sandrine Kubli - Monthey,
Dr méd. François Kuntschen - Monthey
Dr med. Stefan Loretan - Brigue,

Conseiller financier de la Commission de placement

M. Mohammad Nadjafi, MBS Capital Advice SA Genève.

Autorité de surveillance

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, dont le siège est à Lausanne.

1.7 Institutions affiliées et nombre d'assurés par institution

Les employeurs figurant ci-dessous sont affiliés conventionnellement à CPVAL pour l'assurance de leur personnel. Les conventions en vigueur ont été adaptées et renouvelées pour tenir compte des modifications de la LCPVAL entrées en vigueur au 01.01.2020.

	2022	2021
Addiction Valais	102	90
Alzheimer Valais	2	1
Antenne Valais Romand	11	10
APEA - Autorité de protection	7	7
ASA-Valais	9	7
Asile des aveugles	1	1
Association valaisanne d'entraide psychiatrique (AVEP)	4	4
Caisse cantonale valaisanne de compensation	175	171
Caisse publique cantonale valaisanne de chômage	57	56
La Castalie	340	335
Centre de Compétences Financières SA	12	12
CimArk SA	34	34
Cité Printemps	64	59
Divers, Communes, cycle orientation	156	184
Eméra	233	223
Fondation Valaisanne de Probation	6	6

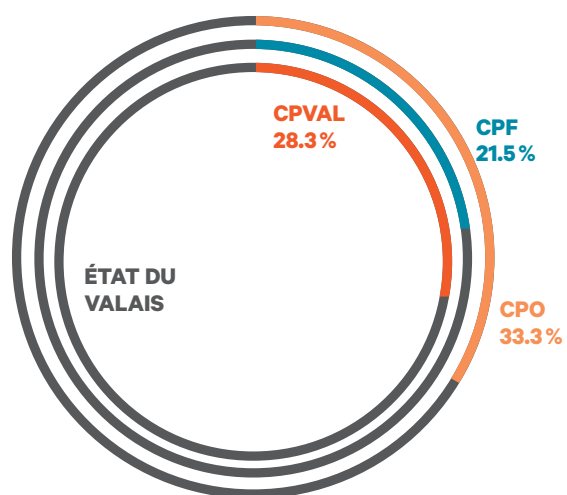
FOVAHM	231	226
Haute Ecole de Musique	3	3
HES-SO Valais-Wallis	888	852
Internatsstiftung Kollegium	25	24
Institut Don Bosco et Ste-Agnès	62	45
Institut St-Raphaël	85	79
Interprofession des fruits et des légumes	5	5
Kinderdorf St-Antonius	53	43
La Chaloupe	20	21
La Fontanelle	24	22
MitMänsch Oberwallis	289	288
Office cantonal AI	171	164
OPRA	18	17
Orif	97	92
Pro Senectute Valais	50	47
Promotion Santé Valais	100	183
Rero	10	11
Satom SA	82	80
Schlosshotel Leuk	10	10
Universitäre Fernstudien Schweiz	242	215
Valais / Wallis Promotion	56	56
Total	3734	3683

La rubrique « divers » rassemble majoritairement le personnel enseignant rémunéré par des communes ou des regroupements/associations scolaires. Les conventions d'assurance sont limitées au personnel qui était déjà assuré à la caisse au 31.12.2019.

Globalement 28.3% (28.6% en 2021) des assurés actifs sont des collaborateurs des institutions affiliées. Pour la CPF le pourcentage est de 21,5% alors qu'il est de 33,3% en CPO.

RÉPARTITION ASSURÉS

Institutions externes – Etat du Valais



Le Conseil d'administration peut affilier à la Caisse, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat, d'autres institutions publiques ou semi-publiques par l'intermédiaire d'une caisse de prévoyance interne ouverte.

2. Membres actifs et pensionnés

Les informations figurant ci-contre se rapportent aux mouvements globaux des effectifs pour les deux caisses internes.

2.1. Assurés actifs	CPF 2022	CPO 2022	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Effectif au 1.1	6010	6880	12890	12444
Entrées	12	1630	1642	1571
Sorties	109	877	986	795
Retraites	284	44	328	301
Invalidité	12	5	17	23
Décès	5	4	9	6
Effectif au 31.12	5612	7580	13192	12890
Variation	-398	700	302	446

Les dispositions réglementaires ne permettent pas l'affiliation de nouveaux assurés en CPF. Cependant une personne déjà assurée et au bénéfice d'un second rapport de travail auprès d'un employeur affilié à la Caisse disposera d'un rapport de prévoyance additionnel dans la même caisse interne. Cela explique les 12 nouvelles entrées affichées pour la CPF.

Les mouvements de l'effectif répertoriés ci-dessus se réfèrent aux rapports de prévoyance. Un assuré pouvant disposer de plusieurs rapports de prévoyance. Le nombre d'assurés cité en page 3 donne une indication sur le nombre de personnes assurées, raison pour laquelle le nombre total en fin de période diffère du total figurant ci-dessus.

2.2 Bénéficiaires de rentes

	CPF 2022	CPO 2022	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Retraite	5674	115	5789	5552
Invalidité	183	18	201	207
Conjoint	942	5	947	926
Enfants	328	30	358	338
Effectif au 31.12	7127	168	7295	7023
Variation	199	73	272	293

Les données figurant ci-dessus sont établies tenant compte des types de rentes des bénéficiaires. A titre d'exemple, le bénéficiaire d'une rente de conjoint et d'une rente d'invalidité sera considéré dans chaque catégorie de manière distincte.

3. Nature de l'application du but de la Caisse

3.1 Plan de prévoyance

Le système appliqué par CPVAL est un système en primauté des cotisations. Ce plan vise à obtenir un niveau de prestations de retraite correspondant à environ 59,2% du dernier traitement assuré. Les prestations risques sont définies en un % fixe du traitement assuré.

La LCPVAL a prévu en outre des dispositions transitoires destinées à renforcer les prestations de retraites de certaines catégories d'assurés menacés par une baisse potentielle des prestations de retraite futures. Le coût total de ces mesures a été financé en intégralité par les employeurs affiliés à la caisse.

3.2 Explication des plans de prévoyance

CPF	Taux de conversion à l'âge terme
Type de plan	Taux de conversion à l'âge terme
Primauté des cotisations	Baisse progressive du 01.09.2020 au 31.08.2026: de 6,17% à 5,00% à 62 ans
Catégories	Baisse progressive du 01.09.2020 au 31.08.2026: de 5,89% à 4,76% à 60 ans
1 personnel Etat, enseignants, magistrats soumis au traitement progressif	Rente de retraite
2 personnel établissements pénitentiaires et police cantonale	Capital épargne x taux de conversion (garantie statique à prendre en considération)
3 magistrats soumis au traitement forfaitaire et conseillers d'Etat	Rente d'enfant de retraité
Assurance pour les risques décès et invalidité	15% de la rente de retraite par enfant
dès le 1 ^{er} janvier qui suit le 17 ^e anniversaire	Rente Pont-AVS
Assurance retraite	en fonction du capital épargne au plus rente AVS maximale simple, maximum 3 rentes annuelles (2 pour les femmes; en catégorie 2 au maximum 5 rentes annuelles ou 4 pour les femmes)
dès le 1 ^{er} janvier qui suit le 21 ^e anniversaire	Rente d'invalidité
Age de référence de la retraite	60% du salaire assuré
1 ^{er} jour du mois qui suit le 62 ^e anniversaire pour catégories 1 et 3	Rente d'enfant d'invalidé
1 ^{er} jour du mois qui suit le 60 ^e anniversaire pour catégorie 2	12% du salaire assuré par enfant
Rachats possibles	Rente de conjoint survivant
Possible sans limite d'âge	36% du salaire assuré mais au maximum 60% de la rente de retraite projetée
Salaire de base	Rente d'orphelin
Traitement de base, parts d'expérience et primes performance limitée à 5%, sans 13 ^e	12% du salaire assuré par enfant
Déduction de coordination	Capital-décès
15% du traitement déterminant	pour assurés actifs sous déduction des valeurs des rentes versées
Salaire assuré	
Salaire de base diminué de la déduction de coordination	

CPO	Taux de conversion à l'âge terme
Type de plan	Taux de conversion à l'âge terme
Primauté des cotisations	Baisse progressive du 01.09.2020 au 31.08.2026: de 6,64% à 5,41% à 65 ans
Catégories	Baisse progressive du 01.09.2020 au 31.08.2026: de 6,47% à 5,27% à 64 ans
1. personnel Etat, enseignants, magistrats soumis au traitement progressif	Baisse progressive du 01.09.2020 au 31.08.2026: de 6,32% à 5,13% à 63 ans
2. personnel établissements pénitentiaires et police cantonale	Baisse progressive du 01.09.2020 au 31.08.2026: de 6,17% à 5,00% à 62 ans
3. magistrats soumis au traitement forfaitaire et conseillers d'Etat	Rente de retraite
Assurance pour les risques décès et invalidité	Capital épargne x taux de conversion
dès le 1 ^{er} janvier qui suit le 17 ^e anniversaire	Rente d'enfant de retraité
Assurance retraite	15% de la rente de retraite par enfant
dès le 1 ^{er} janvier qui suit le 21 ^e anniversaire	Rente Pont-AVS
Age de référence de la retraite	en fonction du capital épargne au plus rente AVS maximale simple, au maximum 3 rentes annuelles (5 en catégorie 2)
1 ^{er} jour du mois qui suit l'âge de retraite ordinaire AVS pour catégories 1 et 3	Rente d'invalidité
1 ^{er} jour du mois qui suit l'âge de retraite ordinaire AVS - 2 ans pour catégorie 2	60% du salaire assuré
Rachats possibles	Rente d'enfant d'invalidé
Possible sans limite d'âge	12% du salaire assuré par enfant
Salaire de base	Rente de conjoint survivant
Traitement de base, parts d'expérience et primes performance limitée à 5%, sans 13 ^e	36% du salaire assuré mais au maximum 60% de la rente de retraite projetée
Déduction de coordination	Rente d'orphelin
15% du traitement déterminant	12% du salaire assuré par enfant
Salaire assuré	Capital-décès
Salaire de base diminué de la déduction de coordination	pour assurés actifs sous déduction des valeurs des rentes versées

3.3 Financement

Les taux de cotisation varient selon la catégorie à laquelle l'assuré appartient. Les taux sont fixés en pourcent du salaire assuré.

CPF

FINANCEMENT	ASSURÉS	EMPLOYEURS	TOTAL
Catégorie 1			
Epargne retraite	8.50%	3.50 % - 25.50 %	12.00 % - 34.00 %
Risques	1.30%	1.70 %	3.00 %
Total	9.80%	5.20 % - 27.20 %	15.00 % - 37.00 %
Catégorie 2			
Epargne retraite	9.50 %	5.60 % - 25.60 %	15.10 % - 35.10 %
Risques	1.30 %	1.70 %	3.00 %
Total	10.80 %	7.30 % - 27.30 %	18.10 % - 38.10 %
Catégorie 3			
Epargne retraite	7.50 %	2.50 % - 22.50 %	10.00 % - 30.00 %
Risques	1.30 %	1.70 %	3.00 %
Total	8.80 %	4.20 % - 24.20 %	13.00 % - 33.00 %

CPO

FINANCEMENT	ASSURÉS	EMPLOYEURS	TOTAL
Catégorie 1			
Epargne retraite	9.55 %	12.70 %	22.25 %
Risques	1.30 %	1.70 %	3.00 %
Total	10.85 %	14.40 %	25.25 %
Catégorie 2			
Epargne retraite	10.30 %	13.70 %	24.00 %
Risques	1.30 %	1.70 %	3.00 %
Total	11.60 %	15.40 %	27.00 %
Catégorie 3			
Epargne retraite	8.80 %	11.70 %	20.50 %
Risques	1.30 %	1.70 %	3.00 %
Total	10.10 %	13.40 %	23.50 %

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de CPVAL sont présentés en conformité avec la dernière version des recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26.

* Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandation relative à la présentation des comptes No 26

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation sont les suivants :

Titres :

Liquidités, placements à court terme et créances à court terme

La quasi-totalité des liquidités bancaires est en francs suisses. Les créances en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année issu des relevés bancaires.

Obligations, prêt à l'Etat du Valais et autres créances de débiteurs suisses et étrangers

Les obligations cotées de même que les placements collectifs en obligations suisses sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les obligations non cotées figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des pertes de valeur connues.

Les obligations en monnaies étrangères de même que les placements collectifs en obligations en monnaies étrangères sont évalués à la valeur boursière et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées sont évaluées à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les placements collectifs en actions figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements non-traditionnels et matières premières

Les placements non-traditionnels et en matières premières sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements immobiliers en Suisse et à l'étranger

Les immeubles détenus en direct sont évalués selon la méthode DCF (« Discounted Cashflow »), une méthode d'évaluation financière basée sur la capitalisation des flux financiers à venir. L'entier du parc immobilier a fait l'objet d'une évaluation en 2022. L'évaluation est réactualisée chaque année. Les immeubles en construction sont évalués au coût de construction. Les copropriétés sont également évaluées selon la méthode DCF. Les placements collectifs immobiliers figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Autres créances

Les autres créances sont évaluées à leur valeur de réalisation, déduction faite des éventuels ajustements de valeur. En cas de doute sur la valeur d'une ou plusieurs créances, des corrections de valeur sont portées à l'actif, afin de réduire les risques de pertes en cas de réalisation des créances.

Les placements non-traditionnels et en matières premières sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance portés au bilan correspondent aux données déterminées par CPVAL et par l'expert en prévoyance professionnelle. Ils sont intégrés au bilan, conformément au point 4.1.

4.3 Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes

Hormis l'application de la méthode DCF pour les immeubles détenus en direct (voir 4.2), les principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucun changement.

5. Couverture des risques

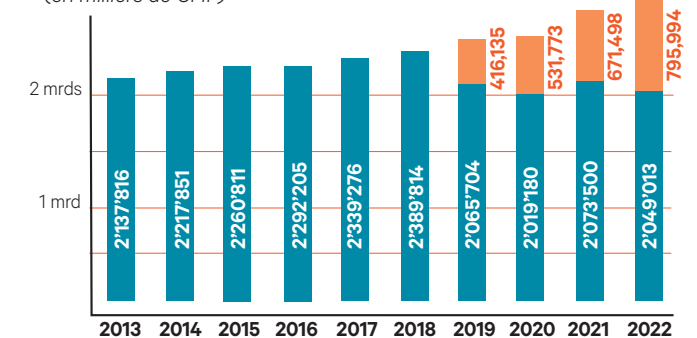
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse est entièrement autonome. Elle ne réassure aucun risque.

5.2 Evolution des engagements de prévoyance pour les assurés actifs et invalides

	31.12.22	31.12.21	évolution
Actifs et invalides	2'845'007'000	2'744'999'000	100'008'000

ENGAGEMENTS ASSURÉS ACTIFS + INVALIDES (en milliers de CHF)



● cpval-cpf

● cpval-cpo

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Capital épargne au 1^{er} janvier	2'045'255'374	1'992'893'156	671'021'172	531'589'125	2'716'276'546	2'524'482'281
Bonifications d'épargne	113'292'301	117'799'997	94'838'613	83'988'770	208'130'914	201'788'767
Cotisations volontaires	2'103'171	1'954'148	794'873	688'233	2'898'044	2'642'381
Allocation des garanties	25'308'888	26'512'212	14'963'106	15'770'200	40'271'994	42'282'412
Solde des apports/retraits annuels	7'344'949	8'236'132	64'603'043	59'892'694	71'947'992	68'128'826
Intérêts sur capital au 1.1 et apports/retraits	28'914'791	83'363'344	10'031'678	23'744'590	38'946'469	107'107'934
Démissions, retraites, invalidité et décès	-203'701'330	-185'503'615	-61'825'731	-44'652'440	-265'527'061	-230'156'055
Capital épargne au 31 décembre	2'018'518'144	2'045'255'374	794'426'754	671'021'172	2'812'944'898	2'716'276'546
En outre, capital épargne des assurés invalides	30'494'852	28'245'420	1'567'328	477'317	32'062'180	28'722'737

Selon décision du Conseil d'administration de la Caisse, un intérêt de 1.5% a été attribué sur les comptes épargne pour une charge d'intérêts globale pour l'année en cours de près de 39 millions (107 millions en 2021 pour une rémunération de 4.5%).

A l'augmentation du capital épargne figurant au compte d'exploitation de globalement CHF 98'209'313.- (capitaux des assurés actifs et rémunération du capital) s'ajoute la libération du service des cotisations épargnes pour les assurés invalides d'un total de CHF 1'798'483.- (voir aussi sous chiffre 7.6).

Assurés actifs	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Avoir de vieillesse au 1^{er} janvier	732'343'050	745'069'471	248'788'705	209'272'505	981'131'755	954'341'976
Bonifications de l'année	44'944'611	46'896'234	32'120'659	28'186'375	77'065'270	75'082'609
Libres passages LPP encaissés	-49'434	107'576	28'130'286	27'103'435	28'080'852	27'211'011
Intérêts sur avoirs et libres passages	7'031'033	7'205'578	2'526'864	2'150'742	9'557'897	9'356'320
Démissions, invalidité, décès	-72'149'429	-66'935'809	-23'486'906	-17'924'352	-95'636'335	-84'860'161
Avoir de vieillesse au 31 décembre	712'119'831	732'343'050	288'079'608	248'788'705	1'000'199'439	981'131'755
Somme des salaires coordonnés	302'819'821	319'466'616	299'677'216	265'639'358	602'497'037	585'105'974
En outre, avoir des assurés invalides	18'187'344	18'662'190	599'041	173'864	18'786'385	18'836'054

Conformément à l'article 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 d'un intérêt de 1,0% (2% pour la période du 01.01.2009 au 31.12.2011,

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP Loi sur la prévoyance professionnelle

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de vieillesse et de prestations de libre passage, conformément aux articles 11 à 16 de l'OPP2. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se présente comme suit:

1,5% du 1.1.2012 au 31.12.2013, du 01.01.2014 au 31.12.2015 intérêt de 1,75%, 1,25% pour 2016 et 1% dès 2017).

Fonds de garantie LPP

Les contributions obligatoires de la Caisse au fonds de garantie ont représenté les montants suivants:

	CPF 2022	CPO 2022	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Contribution aux subsides pour structure d'âge défavorable (1)	363'383.80	359'612.65	722'996.45	702'127.15
Contribution pour insolvabilité du paiement des prestations légales et réglementaires (2)	220'039.55	40'906.50	260'946.05	248'573.85
Droit aux subsides	-30'191.65	-1'598.50	-31'790.15	-37'436.50
Montant dû	553'231.70	398'920.65	952'152.35	913'264.50

-

(1) correspond à 0.12% des salaires coordonnés pro rata temporis

(2) correspond à 0.005% des prestations de sortie réglementaires de tous les assurés actifs et du décuple du montant des rentes

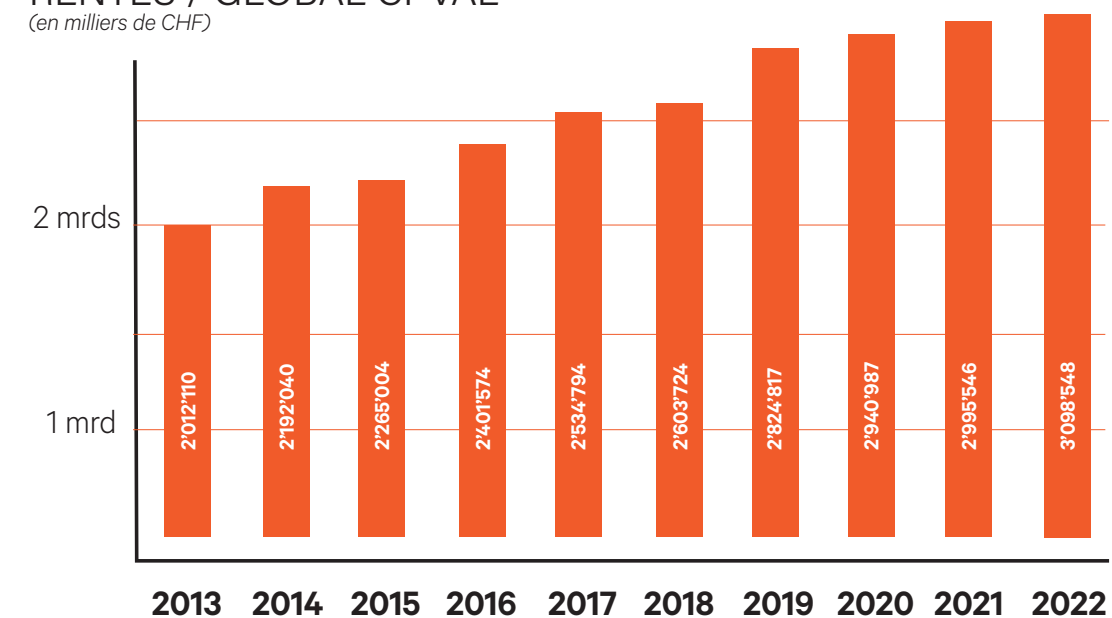
La différence de CHF 8'897.95 avec le montant figurant au compte d'exploitation (CHF 943'244.40) correspond au versement de subsides pour l'année antérieure.

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les retraités

	31.12.22	31.12.21	évolution
Rentiers	3'098'548'000	2'995'546'000	103'002'000

RÉSERVES MATHÉMATIQUES DES RENTES / GLOBAL CPVAL

(en milliers de CHF)



-

Les réserves mathématiques pour les bénéficiaires de rentes de la CPO (10.3 millions en 2020; 40 millions en 2022) sont comprises dans les valeurs indiquées dès 2020.

5.5 Provisions techniques

Evolution des provisions

L'évolution des provisions évolue selon les prescriptions fixées par le règlement sur les passifs de nature actuarielle. Globalement la somme des provisions se réduit de 381.2 millions (324.8 millions pour la CPF et de 56,4 millions pour la CPO).

Situation globale CPVAL	CPVAL 31.12.2022	CPVAL 31.12.2021	VARIATION
Longévité	17'800'000	85'960'000	-68'160'000
Maintien du taux de conversion	127'148'000	140'100'000	-12'952'000
Garanties	1'123'198	2'379'666	-1'256'468
Compensations	399'524'268	440'659'182	-41'134'914
Adaptation des prestations/maintien du degré de couverture - actifs	0	123'530'000	-123'530'000
Adaptation des prestations/maintien du degré de couverture - rentiers	0	134'190'000	-134'190'000
Total	545'595'466	926'818'848	-381'223'382

Situation CPF	CPF 31.12.2022	CPF 31.12.2021	VARIATION
Longévité	15'290'000	75'560'000	-60'270'000
Maintien du taux de conversion	105'220'000	119'090'000	-13'870'000
Garanties	1'123'198	2'379'666	-1'256'468
Compensations	234'183'313	257'130'146	-22'946'833
Adaptation des prestations/maintien du degré de couverture - actifs	-	93'310'000	-93'310'000
Adaptation des prestations/maintien du degré de couverture - rentiers	-	133'230'000	-133'230'000
Total	355'816'511	680'699'812	-324'883'301

Situation CPO	CPO 31.12.2022	CPO 31.12.2021	VARIATION
Longévité	2'510'000	10'400'000	-7'890'000
Maintien du taux de conversion	21'928'000	21'010'000	918'000
Compensations	165'340'955	183'529'036	-18'188'081
Adaptation des prestations/maintien du degré de couverture - actifs	-	30'220'000	-30'220'000
Adaptation des prestations/maintien du degré de couverture - rentiers	-	960'000	-960'000
Total	189'778'955	246'119'036	-56'340'081

Provision pour adaptation des bases techniques (longévité)

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie qui entraîne une augmentation des engagements envers les bénéficiaires de rentes.

Selon le règlement pour les passifs de nature actuarielle, une provision, fixée en pourcent des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes doit être constituée. Cette provision est fixée à 0,3% des capitaux des assurés pour chaque année ultérieure à l'année de validité des bases employées. Au terme de l'exercice en cours les bases VZ2015 ont été remplacées par les bases VZ2020 (2022). A fin 2022, les provisions correspondent à 0,3% des capitaux des assurés actifs et réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes.

Provision pour maintien du taux de conversion

La réduction du taux technique induit, en principe, une diminution actuarielle du taux de conversion.

Parallèlement à l'entrée en vigueur des modifications de la LCPVAL au 1^{er} janvier 2020, l'organe paritaire a décidé en 2019 de procéder à une baisse progressive et graduelle des taux de conversion à compter du 01.09.2020. La provision déterminée par l'expert est destinée à financer les coûts des mises à la retraite qui interviendront jusqu'au moment où les taux de conversion auront atteint leur niveau actuariel (soit dès le 31.08.2026).

Provision « Garanties changement de primauté »

Cette provision ne concerne que la CPF. Elle résulte de l'application de l'article 2 des dispositions transitoires introduites lors de la modification du 19 septembre 2011 de la LIEP (article T1-13 alinéa 1 de la LCPVAL).

Par ces dispositions l'Etat du Valais, respectivement les institutions affiliées, ont accepté le financement de garanties attribuées individuellement aux assurés pour lesquels un risque de baisse des prestations de retraite à l'âge ordinaire de retraite a été déterminé par l'expert.

Pour l'attribution individuelle il a dû être tenu compte du montant maximum déterminé par le Grand Conseil de 117 millions de francs pour le personnel de l'Etat du Valais (personnel enseignant inclus). Sur ce même modèle, les institutions affiliées ont souscrit à un financement global de 13,5 millions de francs. Le montant à la charge de l'Etat du Valais s'établissant finalement à la somme de près de 116 millions de francs.

Les montant individuels sont attribués mensuellement sur les comptes épargne des assurés selon la directive d'application des garanties CPF.

	2022	2021
Provisions au 1.1	2'379'666	4'353'493
Attribution annuelle	-1'241'526	-1'934'106
Gain/perte sur provision	-86'332	-170'416
Intérêts (2.5%)	71'390	130'605
Provision au 31.12	1'123'198	2'379'666
Variation annuelle	-1'256'468	-1'973'827

Depuis l'introduction du plan en primauté des cotisations, une différence cumulée de CHF 7'961'015.- a été réalisée entre le financement et l'attribution des montants de garantie. Ce montant a été pris en compte lors de l'établissement du résultat des exercices comptables depuis l'année 2012.

Provision « Compensation »

Selon l'article T1-14 LCPVAL, un régime de compensation visant à limiter à 7,5 pour cent au maximum la baisse de la rente projetée due à la réduction des taux de conversion a été prévu par les dispositions cantonales pour les assurés de la CPF et de la CPO.

En second lieu (article T1-15 LCPVAL), les cotisations d'épargne de la CPO étant constantes pour tout âge alors que celles de la CPF sont échelonnées, il s'ensuit pour les assurés transférés vers la CPO, en fonction de l'âge, une différence des cotisations futures. Afin d'atténuer cette baisse de cotisations épargne une compensation partielle a été retenue.

Ainsi au 1^{er} janvier 2020, un montant total de CHF 486'326'131.- (CHF 300'447'703.- pour la CPF et CHF 185'878'428.- pour la CPO) a été financé par les employeurs au titre de compensation pour la baisse des taux de conversion. A cela s'ajoute le montant de CHF 37'141'043.- pour la compensation partielle liée à l'introduction du nouveau barème de cotisations pour les assurés transférés à la CPO. Ces valeurs ont été provisionnées au 1^{er} janvier 2020 et assurent le financement des attributions mensuelles sur le compte épargne des assurés bénéficiaires conformément aux directives d'attribution des garanties.

	CPF 22	CPO 22	CPVAL 22	CPVAL 21
Provisions au 1.1	257'130'146	183'529'036	440'659'182	476'621'878
Attribution annuelle	-244'419'978	-14'999'931	-39'414'909	-40'682'840
Gain/perte sur provision	-4'960'109	-7'871'924	-12'823'033	-10'655'625
Intérêts (2.5%)	6'428'254	4'683'774	11'112'028	15'375'769
Provision au 31.12	234'183'313	165'340'955	399'524'268	440'659'182
Variation annuelle	-22'946'833	-18'188'081	-41'134'914	-35'962'696

Au terme de l'exercice une différence cumulée de CHF 16'023'639.- a été enregistrée entre le financement et l'évolution de la provision en CPF. La différence se monte quant à elle à CHF 25'545'969.- pour la CPO. Ces montants ont participé à l'amélioration des résultats des exercices comptables à compter de l'année 2020.

Provision « Adaptation des prestations, maintien de degré de couverture - actifs »

L'objectif de prévoyance vise à obtenir un pourcentage de prestations de près de 59% du salaire assuré, tenant compte de différentes hypothèses, dont notamment celle liée à l'évolution des salaires. En l'absence d'indexation, un intérêt rémunérateur de 1,5% suffit à atteindre l'objectif. Afin d'assurer l'avenir, le Conseil d'Administration peut décider d'affecter une partie de la performance de l'exercice en cours à la constitution d'une provision pour permettre l'attribution d'un intérêt rémunérateur supplémentaire de 0,5% pendant 5 ans. La provision constituée correspondait au terme de l'exercice précédent pour la CPF et la CPO à la valeur limite de 4,5% - fixée par le Conseil d'Administration - du capital épargne des assurés actifs et invalides. L'utilisation de la provision fait l'objet d'une décision du Conseil d'Administration; elle peut également être utilisée à l'amélioration de la situation financière si les circonstances l'exigent. Au vu des résultats de performance de l'année 2022, de l'évolution des engagements de prévoyance, le Conseil d'Administration a pris la décision de dissoudre en totalité la provision constituée jusqu'ici.

Provision « Adaptation des prestations maintien de degré de couverture - rentiers »

A ce jour, CPVAL ne disposait d'aucun mécanisme permettant d'envisager le financement d'une compensation – au moins partielle – du renchérissement des rentes en cours. A l'instar de ce qui a été mis en place pour les assurés actifs, une provision destinée à compenser un éventuel renchérissement a été mise en place. Le Conseil d'Administration a décidé d'affecter une partie de la performance 2021 à l'augmentation de la provision à la même valeur limite que celle arrêtée pour les actifs, soit à 4.5% des valeurs mathématiques des rentes. L'utilisation de la provision fait l'objet d'une décision du Conseil d'Administration; elle peut également être utilisée à l'amélioration de la situation financière si les circonstances l'exigent. De même qu'il en a été décidé pour la provision des assurés actifs, le Conseil d'Administration a pris la décision de dissoudre en totalité la provision constituée jusqu'ici. A noter que l'allocation unique d'une demi-rente décidée en 2021 et versée en avril 2022 est financée par cette provision. Ainsi l'allocation (CHF 8'744'364.- pour la CPF et CHF 4'345'6 pour la CPO) participe à la dissolution totale de la provision en addition des montants figurant au compte d'exploitation.

5.6 Dernière expertise actuarielle

L'expert établit annuellement le montant des engagements de la Caisse envers ses assurés et pensionnés, calcule les provisions actuarielles du bilan et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. CPVAL demande également chaque année à son expert la remise d'un rapport d'expertise permettant de déterminer si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales. Ce rapport indique également les sources de pertes et profits actuariels.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases et taux technique utilisées dès l'introduction de la primauté des cotisations pour déterminer les engagements des rentes figurent dans la table ci-dessous.

Année	Base technique	Taux technique
2012	VZ 2005 – périodique	3.50%
2013	VZ 2010 – périodique	3.50%
2014	VZ 2010 – périodique	3.00%
2016	VZ 2015 – périodique	3.00%
2019	VZ 2015 – périodique – projetée 2020	2.50%
2022	VZ 2020 – périodique – projetée 2021	2.50%

5.8 Degrés de couverture

Degrés de couverture initiaux au 01.01.2012 selon les articles 72b et 72a LPP

Selon les dispositions fédérales, les institutions de prévoyance de droit public devaient fixer d'ici au 31.12.2013 les degrés de couverture initiaux au 1^{er} janvier 2012 (modifications de la LPP du 17 décembre 2010 sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012).

Conformément à la décision du Comité et avec l'aval du Grand Conseil de l'Etat du Valais (approbation du 12 mars 2014) une réserve de fluctuation de valeur de 200 millions a été constituée au 1^{er} janvier 2012, les degrés de couverture initiaux sont établis comme suit:

Engagements et fortune	
a) Engagements envers les actifs	2'038'598'000
b) Engagements envers les retraités	1'872'652'000
c) Engagements totaux	3'911'250'000
d) Fortune (art. 44 OPP2)	2'997'000'000
e) Degré de couverture selon art. 44 OPP2	76.7%
f) Découvert selon OPP2	914'250'000
Degrés de couverture initiaux	
Fortune (article 72b, al. 3 LPP)	
g) sous déduction de la réserve de fluctuation de valeur	2'797'000'000
g/c selon article 72a et 72b LPP (dc global)	71.6%
selon article 72a et 72b LPP (dc des actifs) (g-b)/(a)	45.5%
Découvert	1'114'250'000

Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 n'est pas à considérer comme un taux de couverture initial. Il est au 1^{er} janvier 2012 de 76.7%.

Lorsqu'un taux de couverture initial au sens de l'art. 72a, al. 1, let. b, n'est plus atteint, l'institution de prévoyance doit prendre les mesures applicables en cas de découvert telles qu'elles sont prévues aux art. 65c à 65e LPP.

Evolution: fortune, engagements et degré de couverture

Avec l'entrée en vigueur de la réforme structurelle (LCPVAL au 01.01.2020), CPVAL est constituée de deux caisses de prévoyance internes dont l'une – la CPF – demeure en capitalisation partielle et bénéficie de la garantie de l'Etat et l'autre – la CPO – a été capitalisée à 100% et dotée au 01.01.2020 d'une réserve de fluctuation de valeurs de 15%. Le degré de couverture de la CPF est établi conformément aux articles 72a, 72c LPP et 44 OPP2. Pour la CPO seul le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 est défini.

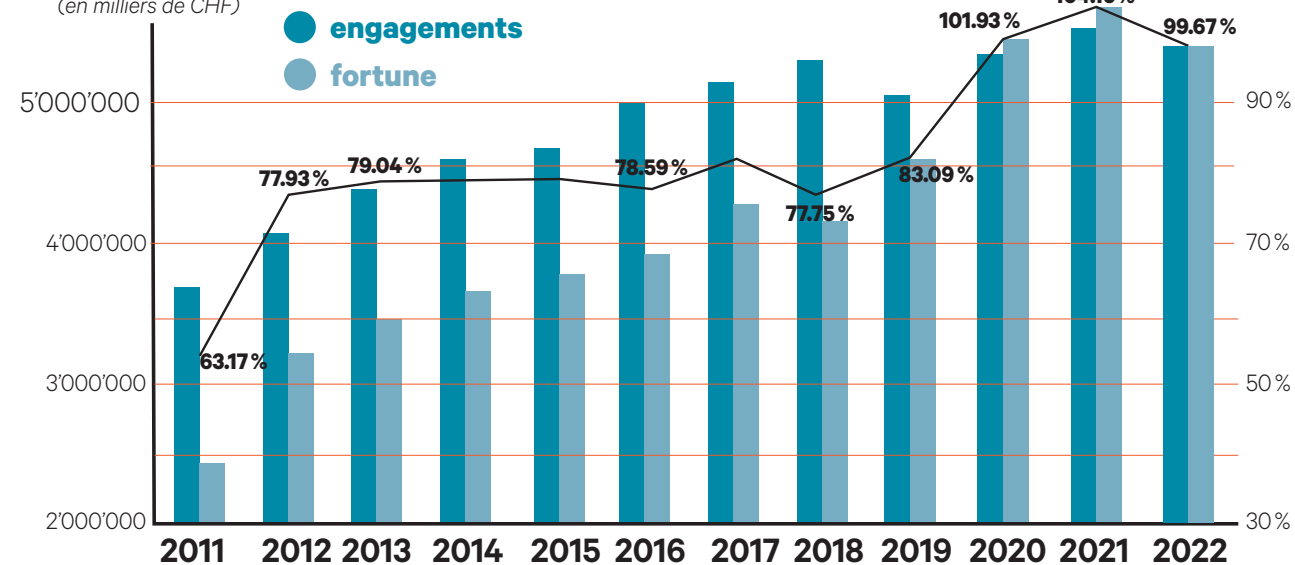
	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Fortune selon art. 44 OPP2	5'320'244'632	5'843'288'221	1'147'450'564	1'101'407'179	6'467'695'197	6'944'695'400
Fortune selon art. 72b, al. 3 LPP	4'889'024'632	5'379'518'221				
Prestations de libre passage des actifs	2'018'518'144	2'045'255'374	794'426'755	671'021'172	2'812'944'899	2'716'276'546
Capital épargne des invalides	30'494'852	28'245'420	1'567'328	477'317	32'062'180	28'722'737
Réserve mathématique des rentiers	3'058'185'129	2'973'704'238	40'363'435	21'842'448	3'098'548'564	2'995'546'686
Provision actifs	346'676'511	503'012'812	189'658'955	244'831'036	536'335'466	747'843'848
Provision Rentiers	9'140'000	177'687'000	120'000	1'288'000	9'260'000	178'975'000
Engagements totaux	5'463'014'636	5'727'904'844	1'026'136'473	939'459'973	6'489'151'109	6'667'364'817
Dont engagements pour les actifs	2'395'689'507	2'576'513'606	985'653'038	916'329'525	3'381'342'545	3'492'843'131
Dont engagements pour les rentiers	3'067'325'129	3'151'391'238	40'483'435	23'130'448	3'107'808'564	3'174'521'686
Taux de couverture						
Taux global selon art. 72a et 72b LPP	89.50%	93.90%				
Taux des actifs selon art. 72a et 72b LPP	76.04%	86.48%				
Part en répartition autorisée	-573'990'004	-348'386'623	0	21'028'206.00	-573'990'004	-327'358'417
Taux global selon art. 44 OPP2	97.39%	102.01%	111.82%	117.24%	99.67%	104.16%
Découvert	142'770'004	0	0	0	142'770'004	0
Réserve de fluctuation de valeurs	431'220'000	463'770'000	121'314'091	140'919'000	552'534'091	604'689'000

– La nature des réserves de fluctuation de valeurs n'est pas identique entre les deux caisses internes. La CPF demeure en situation de capitalisation partielle selon art 72a LPP et la réserve constituée (CHF 431,2 mios) est une réserve dans la répartition. Pour la caisse interne ouverte, la réserve correspondant au surplus de la capitalisation complète au sens de l'art 65b LPP, ceci jusqu'à atteindre l'objectif fixé par l'organe paritaire de 15%. Au-delà de cette limite des fonds libres sont constitués.

Selon l'article 7 alinéa 2 LCPVAL (No 172.50) l'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de la CPF conformément à l'article 72c LPP.

ÉVOLUTION DU DEGRÉ DE COUVERTURE CPVAL À FIN 2022 (SELON OPP2)

(en milliers de CHF)



5.9 Plan de financement

Les institutions de prévoyance de corporations de droit public qui, au moment de l'entrée en vigueur de la modification du 17 décembre 2010 de la LPP, ne satisfaisaient pas aux exigences en matière de capitalisation complète et qui bénéficient de la garantie de l'Etat conformément à l'art. 72c peuvent, avec l'accord de l'autorité de surveillance, déroger au principe de la capitalisation complète.

Un plan de financement permettant d'atteindre dans 40 ans le taux de couverture de 80% doit être soumis tous les 5 ans à l'autorité de surveillance.

Ce plan est basé sur un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont détaillées ci-dessous.

Principales hypothèses

	CPF dès 2020	CPO dès 2020	2017-2019
Evolution de l'effectif	0%	1%	1.0%
Affiliation	néant	Age moyen 31.5 ans Apport PLP: 22'000 Salaire assuré: 53'000	Age moyen 34 ans Apport PLP: 40'000 Salaire assuré: 47'000
Probabilités de retraite Invalidité, décès	VZ 2015 projeté 2025 invalidité réduit de 50%	VZ 2015 projeté 2025 invalidité réduit de 50%	VZ2015 invalidité réduit de 50%
Inflation	1%	1%	1%
Salaires	A 39 ans: 2.0% De 40 à 49 ans: 1.0% Dès 50 ans: 0%	A 39 ans: 2.0% De 40 à 49 ans: 1.0% Dès 50 ans: 0%	A 39 ans: 2.0% De 40 à 49 ans: 1.0% Dès 50 ans: 0%
Taux d'intérêts sur compte épargne	2.5%	2.5%	2.5%
Taux technique	2.5%	2.5%	Modèle 2017: 2.5%
Rendement de la fortune	3.0%	3.0%	3.25%
Indexation des rentes	Aucune	Aucune	Aucune

6. Explications relatives aux placements et aux résultats nets des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Organisation de l'activité de placement

Le Conseil d'administration a constitué une Commission de placement pour la gestion des investissements en valeurs mobilières et une Commission immobilière pour la gestion du parc immobilier de la Caisse. Ces commissions peuvent faire appel à des conseillers externes de façon régulière ou ponctuelle. La Commission de placement s'est associée des conseils d'un consultant externe de façon régulière.

Les Comités de gestion des CP sont consultés afin de préavisier l'allocation stratégique de la fortune, les budgets annuels de fonctionnement, de trésorerie.

Pour le compte du Conseil d'administration, la Direction assume la gestion des affaires courantes et le suivi des décisions prises par les organes. Elle instruit les dossiers et rapporte régulièrement sur les activités de placement.

Règlement de placement

Les objectifs, les principes et les instances compétentes dans l'organisation des placements sont fixés dans les règlements de prévoyance, d'organisation et de placement.

Le règlement de placement décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion de la fortune. Il contient des dispositions sur les processus, l'allocation des actifs, les catégories et instruments de placement, les contrôles et évaluations des placements.

Le règlement de placement est complété des annexes suivantes:

- Schéma récapitulatif des prises de décisions, délégation des activités, reportings et contrôles;
- Allocation stratégique et marges de fluctuations;
- Méthode de constitution et objectif cible de la réserve de fluctuation de valeurs;
- Exercice des droits de vote;
- Investissements socialement responsables.

Investissements mobiliers

Les placements en valeurs mobilières sont répartis entre des solutions de gestion passive, avec pour objectif de répliquer l'évolution des indices à moindres coûts et de gestion active, visant à obtenir des résultats supérieurs aux indices de référence concernés.

Afin d'assurer une gestion similaire des placements mobiliers pour les deux Caisses, CPVAL utilise le plus souvent possible des produits d'investissements identiques.

Règlement immobilier

Le règlement immobilier décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion du parc de la Caisse. Il informe sur l'organisation et les processus en matière immobilière et décrit les compétences des différents organes.

Investissements immobiliers directs

Les placements immobiliers directs sont gérés en interne avec l'appui de mandataires spécialisés selon les principes et objectifs immobiliers adoptés par le Conseil d'administration, et sous la responsabilité de la Commission immobilière. La gestion et la répartition des tâches sont réglementées.

Les nouveaux investissements ainsi que les budgets de rénovation et d'entretien sont décidés par le Conseil d'administration sur la base de préavis de la Commission immobilière.

Stratégies de placement

Chaque Caisse de pension peut disposer de sa propre stratégie de placement. Pour 2020, 2021 et 2022, cette stratégie est identique. Elles sont déterminées sur la base d'études de congruence actifs/passifs (ALM) qui peuvent être propres à chaque Caisse. Ces études consistent à déterminer les besoins de rendement et à évaluer les tolérances aux risques et les conséquences en termes de placement pour l'équilibre financier propre à chaque Caisse. Elles sont ainsi assorties de paramètres de rendements cible, de risques attendus et d'objectifs de réserve de fluctuation de valeurs. Ces études sont revues en principe tous les trois ans. La dernière a été réalisée en 2022 avec l'adoption par le Conseil d'administration d'une nouvelle allocation stratégique pour la période 2023 à 2025.

allocation stratégique et marges tactiques CPVAL, CPF et CPO

Ce tableau est valable pour les deux caisses ainsi que leur consolidé.

Catégories de placement	limite inférieure	stratégie	limite supérieure	limites OPP2
Liquidités, Prêts et Obligations	30.00 %	41.50 %	56.50 %	100 %
Liquidités et Placements à court terme	0.00 %	2.00 %	5.00 %	
Prêt auprès de l'Etat du Valais	25.00 %	28.50 %	35.00 %	
Obligations en CHF	0.00 %	3.00 %	10.00 %	
Obligations en monnaies étrangères	5.00 %	8.00 %	10.00 %	
Obligations Convertibles	0.00 %	0.00 %	3.00 %	
Actions	20.00 %	31.00 %	40.00 %	50 %
Actions suisses	10.00 %	16.00 %	20.00 %	
Actions étrangères	10.00 %	15.00 %	20.00 %	
IMMOBILIER	18.00 %	20.50 %	25.00 %	30 %
Immobilier suisse	8.00 %	16.50 %	20.00 %	30 %
<i>Placements directs</i>	5.00 %	8.00 %	10.00 %	
<i>Placements indirects CH</i>	5.00 %	8.50 %	10.00 %	
<i>Hypothèques</i>	0.00 %	0.00 %	0.00 %	
Immobilier étranger	0.00 %	4.00 %	5.00 %	10 %
Autres placements	0.00 %	7.00 %	12.00 %	15 %
Placements alternatifs	0.00 %	6.00 %	10.00 %	
Matières premières	0.00 %	1.00 %	2.00 %	
Total		100.00 %		
Rendement annuel espéré		3.30 %		
Volatilité annuelle anticipée		5.60 %		

Respect des limites OPP2: Les limites OPP2 sont entièrement respectées.

Respect des marges d'allocation: Les marges d'allocation définies par le Conseil d'administration sont toutes respectées au 31 décembre 2022, hormis les liquidités et l'immobilier étranger dans la CPO. Ces dépassements, de nature provisoire, ont été acceptés par le Conseil début janvier 2023.

Mandats de gestion: Au 31 décembre 2022, les mandats suivants sont exercés par les institutions externes:

IAM SA, par M. Michel Thétaz

Mandat Actions suisses: CHF 146 mios

BCVs, par M. Cédric Zufferey

Mandat Liquidités: CHF 5.5 mios

Dépositaires des titres: Au 31.12.2022, les banques suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse:

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Credit Suisse, Sion
- UBS SA Lausanne et Zurich

Contrôle de performance des fonds et des mandats de gestion: Depuis le 1^{er} janvier 2013, CPVAL a acquis auprès de la société BDI SA un logiciel de placement lui permettant de consolider ses avoirs et de calculer au jour le jour ses performances globales, par classes d'actifs et par titres. Ces performances sont confirmées par le consultant désigné, MBS Capital Advice à Genève ainsi que par l'EPFL via la société Fundo SA à travers sa plateforme de consolidation. Un rapport trimestriel est fourni aux organes directeurs de la Caisse.

6.2 Extension des possibilités de placement

Néant

6.3 Objectif et calcul du risque de fluctuation de valeur

CPVAL détermine le niveau-cible des réserves de fluctuation de valeur des CP sur la base d'une analyse de congruence Actifs – Passifs (ALM). Cette analyse se renouvelle tous les trois ans. Pour la calculer, elle a tenu compte du profil de risque de la politique de gestion de CPVAL avec comme objectif de neutraliser les risques de marché spécifiques à cette allocation des actifs.

Les niveaux-cibles pour 2020, 2021 et 2022 ont été fixés à 18 % des engagements des actifs dans la CPF (Caisse en capitalisation partielle) et à 15 % des engagements dans la CPO (Caisse en capitalisation complète). Cela représente un montant global de CHF

552.5 mios, ceci pour un risque majeur de fluctuations négatives de valeur se réalisant en moyenne chaque 20 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années avec un degré de probabilité de 97,5 % (déviations de deux écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

A fin 2022, ces réserves de fluctuation de valeurs ne sont pas entièrement constituées. Pour la CPF, la réserve de fluctuation de valeur atteint CHF 431,22 mios et pour la CPO, elle se situe à 11,8 % de la fortune, soit à CHF 121,31 mios.

CPF

Evolution de la RFV, en CHF	31.12.2022
Etat de la RFV au 1 ^{er} janvier	463'770'000
Attribution de l'exercice	-32'550'000
Etat de la RFV au 31 décembre	431'220'000

Valeur cible de la RFV (en %)	31.12.2022
Objectif (par rapport au DC des actifs)	18 %
Niveau de la RFV	18 %
RFV manquante	0.0 %
Valeur cible de la RFV (en CHF)	
Objectif	431'224'111
Niveau de la RFV	431'220'000
RFV manquante	4'111

CPO

Evolution de la RFV, en CHF	31.12.2022
Etat de la RFV au 1 ^{er} janvier	140'919'000
Attribution de l'exercice	-19'604'909
Etat de la RFV au 31 décembre	121'314'091

Valeur cible de la RFV (en %)	31.12.2022
Objectif (par rapport aux engagements)	15 %
Niveau de la RFV	11.8 %
RFV manquante	3.2 %
Valeur cible de la RFV (en CHF)	
Objectif	153'920'471
Niveau de la RFV	121'314'091
RFV manquante	32'606'380

Concernant la CPO, la RFV a diminué de CHF 19,6 mios pour atteindre un niveau de CHF 121'314'000.-, soit 11.85 % de l'ensemble des engagements de la CPO. Celle-ci présente ainsi une RFV manquante à hauteur de 3,2 % de sa fortune, soit un montant de CHF 32,6 mios.

Concernant la CPF, la RFV a diminué de CHF 32,6 mios pour se situer près de sa limite maximale de 18 % des engagements des actifs à CHF 431'220'000.-, avec un déficit de CHF 4'111.-.

**6.4 Présentation des placements par catégorie
CPF**

Catégories de placement	Limites	Position neutre	31.12.2022 en CHF mios	31.12.2022 en %	31.12.2021
LIQUIDITÉS, PRÊTS ET OBLIGATIONS	20 %-60 %	41.50 %	2'381'869'844	44.96%	2'517'864'745
Liquidités et placements à court terme	0 %-7 %	2.00 %	177'958'102	3.36%	112'802'968
Prêts auprès de l'Etat du Valais avec garantie	15 %-25 %	28.50 %	1'603'422'734	30.27%	1'723'422'734
Obligations et autres créances	5 %-28 %	11.00 %	600'489'008	11.34%	681'639'043
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	0 %-10 %	3.00 %	218'218'496	4.12%	146'172'025
dont placements débiteurs CH			141'563'981		61'608'907
dont placements débiteurs étrangers			76'654'515		84'563'118
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	5 %-15 %	8.00 %	382'270'512	7.22%	462'380'986
Placements convertibles	0 %-3 %	0.00 %	-	0.00%	73'086'032
ACTIONS	20 %-40 %	31.00 %	1'575'485'529	29.74%	1'812'879'193
Actions de sociétés suisses	10 %-20 %	16.00 %	813'068'869	15.35%	952'838'944
Actions de sociétés étrangères	10 %-20 %	15.00 %	762'416'660	14.39%	860'040'249
IMMOBILIER	10 %-40 %	20.50 %	1'086'429'766	20.51%	1'051'446'758
Placements directs	5 %-15 %	8.00 %	326'664'891	6.17%	314'795'211
Placements indirects CH	5 %-13 %	8.50 %	506'352'875	9.56%	491'300'345
Placements hypothécaires	0 %-2 %	0.00 %	-	0.00%	1'861'514
Placements indirects étrangers	0 %-10 %	4.00 %	253'412'000	4.78%	243'489'688
AUTRES PLACEMENTS	0 %-10 %	7.00 %	253'608'040	4.79%	441'109'877
Placements Matières premières	0 %-3 %	1.00 %	29'227'156	0.55%	62'039'700
Placements Alternatifs indirects	0 %-7 %	6.00 %	224'380'884	4.24%	379'070'177
Total		100.00 %	5'297'393'179	100 %	5'823'300'573



CPO

Catégories de placement	Limites	Position neutre	31.12.2022 en CHF mios	31.12.2022 en %	31.12.2021
LIQUIDITÉS, PRÊTS ET OBLIGATIONS	20 %-60 %	41.50 %	544'622'327	47.17%	479'086'352
Liquidités et placements à court terme	0 %-7 %	2.00 %	90'963'286	7.88%	62'427'835
Prêts auprès de l'Etat du Valais avec garantie	15 %-25 %	28.50 %	320'851'784	27.79%	280'851'784
Obligations et autres créances	5 %-28 %	11.00 %	132'807'257	11.50%	135'806'733
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	0 %-10 %	3.00 %	52'803'402	4.57%	30'953'729
dont placements débiteurs CH			36'841'193		23'989'281
dont placements débiteurs étrangers			15'962'209		6'964'448
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	5 %-15 %	8.00 %	80'003'855	6.93%	85'777'114
Placements convertibles	0 %-3 %	0.00 %	-	0.00%	19'075'890
ACTIONS	20 %-40 %	31.00 %	330'070'588	28.59%	353'111'465
Actions de sociétés suisses	10 %-20 %	16.00 %	170'162'321	14.74%	184'035'141
Actions de sociétés étrangères	10 %-20 %	15.00 %	159'908'267	13.85%	169'076'324
IMMOBILIER	10 %-40 %	20.50 %	226'978'500	19.66%	192'517'355
Placements directs	5 %-15 %	8.00 %	62'221'884	5.39%	55'552'096
Placements indirects CH	5 %-13 %	8.50 %	106'364'699	9.21%	89'691'371
Placements hypothécaires	0 %-2 %	0.00 %	-	0.00%	
Placements indirects étrangers	0 %-10 %	4.00 %	58'391'917	5.06%	47'273'888
AUTRES PLACEMENTS	0 %-10 %	7.00 %	52'944'247	4.59%	79'632'526
Placements Matières premières	0 %-3 %	1.00 %	4'229'023	0.37%	10'809'592
Placements Alternatifs indirects	0 %-7 %	6.00 %	48'715'224	4.22%	68'822'934
Total		100.00 %	1'154'615'662	100 %	1'104'347'698



CPVAL

Catégories de placement	Limites	Position neutre	31.12.2022 en CHF mios	31.12.2022 en %	31.12.2021
LIQUIDITÉS, PRÊTS ET OBLIGATIONS	20 %-60 %	41.50 %	2'926'492'171	45.36%	2'996'951'097
Liquidités et placements à court terme	0 %-7 %	2.00 %	268'921'388	4.17%	175'230'803
Prêts auprès de l'Etat du Valais avec garantie	15 %-25 %	28.50 %	1'924'274'518	29.82%	2'004'274'518
Obligations et autres créances	5 %-28 %	11.00 %	733'296'265	11.37%	817'445'776
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	0 %-10 %	3.00 %	271'021'898	4.20%	177'125'754
dont placements débiteurs CH			178'405'174		85'598'188
dont placements débiteurs étrangers			92'616'724		91'527'566
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	5 %-15 %	8.00 %	462'274'367	7.16%	548'158'100
Placements convertibles	0 %-3 %	0.00 %	-	0.00%	92'161'922
ACTIONS	20 %-40 %	31.00 %	1'905'556'117	29.53%	2'165'990'658
Actions de sociétés suisses	10 %-20 %	16.00 %	983'231'190	15.24%	1'136'874'085
Actions de sociétés étrangères	10 %-20 %	15.00 %	922'324'927	14.30%	1'029'116'573
IMMOBILIER	10 %-40 %	20.50 %	1'313'408'266	20.36%	1'243'964'113
Placements directs	5 %-15 %	8.00 %	388'886'775	6.03%	370'347'307
Placements indirects CH	5 %-13 %	8.50 %	612'717'574	9.50%	580'991'716
Placements hypothécaires	0 %-2 %	0.00 %	-	0.00%	1'861'514
Placements indirects étrangers	0 %-10 %	4.00 %	311'803'917	4.83%	290'763'576
AUTRES PLACEMENTS	0 %-10 %	7.00 %	306'552'287	4.75%	520'742'403
Placements Matières premières	0 %-3 %	1.00 %	33'456'179	0.52%	72'849'292
Placements Alternatifs indirects	0 %-7 %	6.00 %	273'096'108	4.23%	447'893'111
Total		100.00 %	6'452'008'841	100 %	6'927'648'271

Exposition en monnaies étrangères

La CPF avait une exposition en monnaies étrangères au 31.12.2022 de 31.01%. Avec une couverture de 9.35%, son exposition nette se monte à 21,66% et donc respecte bien l'exposition maximale prévue par l'OPP2 fixée à 30%.

La CPO avait une exposition en monnaies étrangères au 31.12.2022 de 30.19%. Avec une couverture de 9.90%, son exposition nette se monte à 20.29% et donc respecte bien l'exposition maximale prévue par l'OPP2 fixée à 30%.

CPVAL consolidé avait une exposition en monnaies étrangères au 31.12.2022 de 30.86%. Avec une couverture de 9.44%, son exposition nette se monte à 21,42% et donc respecte bien l'exposition maximale prévue par l'OPP2 fixée à 30%.



Détails et résultats des immeubles CPVAL – Placements directs
EVALUATION DES IMMEUBLES DE CPVAL AU 31.12.2022

Immeuble	Revenus nets	Lieu	Valeur au 31.12.22	Valeur au 31.12.21	Rdt	Pondération 2022
Parc en exploitation						
Sandmatte	1'400'810	Brig	35'480'000.00	33'240'000.00	10.95%	9.12%
Apollo	889'382	Brig	27'340'000.00	27'590'000.00	2.32%	7.03%
UBS Brig	296'153	Brig	9'160'000.00	8'680'000.00	8.94%	2.36%
Du Rhône	853'263	Naters	17'980'000.00	15'400'000.00	22.29%	4.62%
Platanes	910'621	Sierre	20'060'000.00	18'400'000.00	13.97%	5.16%
Champsec	864'291	Sion	20'530'000.00	20'120'000.00	6.33%	5.28%
Les Bouleaux	-249	Sion	450'000.00	450'000.00	-0.06%	0.12%
Ste-Marguerite	594'165	Sion	14'930'000.00	14'610'000.00	6.26%	3.84%
La Planta	823'353	Sion	12'440'000.00	13'310'000.00	-0.35%	3.20%
Potences	591'502	Sion	13'820'000.00	13'000'000.00	10.86%	3.55%
Sous-le-Scex	507'895	Sion	11'090'000.00	11'380'000.00	1.91%	2.85%
Beaumont	287'650	Sion	5'300'000.00	4'740'000.00	17.88%	1.36%
Topaze	394'207	Sion	8'370'000.00	8'310'000.00	5.47%	2.15%
La Bohême	577'929	Martigny	13'340'000.00	12'410'000.00	12.15%	3.43%
UBS Martigny	365'961	Martigny	9'050'000.00	9'350'000.00	0.71%	2.33%
Garma	238'197	Martigny	6'800'000.00	8'650'000.00	-18.63%	1.75%
Cœur de Cité	265'396	Martigny	7'710'000.00	8'200'000.00	-2.82%	1.98%
Le Saphir	214'611	Fully	5'600'000.00	5'270'000.00	10.33%	1.44%
Château	279'471	Monthey	7'680'000.00	7'700'000.00	3.37%	1.97%
Total Parc en exploitation	10'354'608		247'130'000.00	240'810'000.00	6.93%	63.55%
Projets en construction						
Mosaïk	-144'398	Visp	5'559'444.10	3'546'600.10	-3.17%	1.43%
Les Minotiers	165'393	Sion	9'724'311.60	9'637'736.00	1.71%	2.50%
Les Ateliers	-6'981	Sion	39'860'864.70	29'153'474.40	-0.02%	10.25%
Terrasses du Rhône	685'521	Sion	20'774'109.50	20'651'061.35	3.31%	5.34%
Photovoltaïque	0	Sion	456'818.71	338'623.00	0.00%	0.12%
Abri Médiathèque	360'271	Sion	7'564'778.27	7'518'314.20	4.78%	1.95%
Plantaud	0	Monthey	7'162'348.15	6'712'348.15	0.00%	1.84%
Total Projets en construction	1'059'806		91'102'675.03	77'558'157.20	1.26%	23.43%
Copropriétés						
ICC 5.25%	795'439	Genève	17'864'700.00	18'414'900.00	1.33%	4.59%
Métropole 2%	198'674	Lausanne	4'809'400.00	4'807'000.00	4.18%	1.24%
Terrasse 29.5%	191'088	Sierre	3'810'000.00	5'177'250.00	-22.72%	0.98%
La Croisée 100%	229'149	Sion	3'110'000.00	3'320'000.00	0.58%	0.80%
Galleries Sédunoises 100%	31'981	Sion	860'000.00	900'000.00	-0.89%	0.22%
Trollietta 33.3%	626'293	Monthey	20'200'000.00	19'360'000.00	7.57%	5.19%
Total Copropriétés	2'072'624		50'654'100.00	51'979'150.00	1.44%	13.03%
Total	13'487'038		388'886'775.03	370'347'307.20	4.90%	100%

Le rendement moyen du parc en exploitation atteint 6.9%, notamment grâce à la réévaluation des immeubles selon la méthode DCF; avec les projets en cours, qui représentent 23% de la valeur globale du parc de la Caisse, l'année 2022 s'est terminée avec une rentabilité de 4.90%.

L'immeuble Garma a été vendu en fin d'année au prix de CHF 6.8 mio, d'où sa rentabilité fortement négative en 2022. Le départ d'un important locataire à la Terrasse et les pertes de revenu y relatives expliquent le rendement négatif de cette copropriété.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Néant

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en prêts de titres

Néant

6.7 Explications du résultat net des placements

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Résultat BRUT des placements	-376'515'916	474'540'348	-73'341'833	79'883'927	-449'867'749	554'424'275
Résultat brut sur liquidités et placements à terme	-339'062	-44'369	-374'330	-487'815	-713'392	-532'185
Revenus des comptes bancaires	18'318	12	2'932	-	21'250	12
Revenus des comptes à termes	-	-	-	-	-	-
Gains de change	-	227	-	500	-	727
Pertes de change	-531'774	-260'883	-172'706	-49'027	-704'480	-309'910
Intérêts négatifs	-382'410	-831'960	-123'652	-379'267	-506'062	-1'211'226
Produits - Intérêts PLP de retard	5'269	1'187	8'758	-	14'027	1'187
Charges - Intérêts PLP de retard	-49'182	-24'905	-89'662	-60'021	-138'843	-84'926
Produits extraordinaires	600'717	1'071'951	-	0	600'717	1'071'951
Résultat brut sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	-33'017'381	3'797'535	-7'667'887	-73'554	-40'685'268	3'723'981
Revenus des titres	1'541'062	2'251'173	316'360	585'614	1'857'422	2'836'786
Produits des ventes réalisées	106'802	256'462	-	164'550	106'802	421'012
Pertes des ventes réalisées	-14'172'400	-1'089'998	-4'010'040	-32'569	-18'182'440	-1'122'567
Plus-values non réalisées	400'087	2'776'059	119'416	39'253	519'503	2'815'312
Moins-values non réalisées	-20'892'932	-396'160	-4'093'623	-830'402	-24'986'555	-1'226'562
Résultat brut sur prêt à l'employeur	49'602'682	53'202'682	9'625'554	8'425'554	59'228'236	61'628'236
Résultat brut sur obligations en monnaies étrangères	-69'132'711	-11'243'979	-13'291'197	-2'007'747	-82'423'908	-13'251'726
Revenus des titres	5'195'072	3'551'815	1'001'997	603'960	6'197'069	4'155'775
Produits des ventes réalisées	-	0	-	0	-	0
Pertes des ventes réalisées	-1'302'833	-775'401	-151'799	-143'534	-1'454'632	-918'935
Plus-values non réalisées	-	-	-	-	-	-
Moins-values non réalisées	-75'102'507	-15'628'898	-14'423'260	-2'742'094	-89'525'767	-18'370'992
Gains de change	2'077'556	1'608'505	281'865	273'921	2'359'422	1'882'425
Pertes de change	-	-	-	-	-	-

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Résultat brut sur actions suisses	-162'965'706	190'286'410	-32'479'046	33'207'863	-195'444'752	223'494'273
Revenus des titres	11'342'611	11'926'083	1'754'463	1'499'328	13'097'074	13'425'410
Produits des ventes réalisées	-	12'609'586	-	0	-	12'609'586
Pertes des ventes réalisées	-2'265'760	-610'528	-	-	-2'265'760	-610'528
Plus-values non réalisées	3'210'527	168'548'312	207'401	31'885'764	3'417'928	200'434'075
Moins-values non réalisées	-175'253'084	-2'187'043	-3'444'0910	-177'228	-209'693'994	-2'364'271
Résultat brut sur actions étrangères	-144'858'052	139'522'789	-28'419'415	23'690'698	-173'277'468	163'213'486
Revenus des titres	3'560'899	4'516'891	713'054	809'397	4'273'953	5'326'287
Produits des ventes réalisées	-	20'880'303	-	1'101'157	-	21'981'459
Pertes des ventes réalisées	-3'076'072	-	-	-	-3'076'072	-
Plus-values non réalisées	-	119'788'459	-	22'417'134	-	142'205'593
Moins-values non réalisées	-14'508'8102	-8'036'955	-28'990'681	-1'184'410	-174'078'782	-9'221'365
Gains de change	1'642'570	3'795'859	237'628	832'870	1'880'197	4'628'729
Pertes de change	-1'897'347	-1'421'767	-379'416	-285'450	-2'276'764	-1'707'217
Résultat brut sur immeubles et fonds immobiliers suisses	-453'922	46'656'331	-193'955	8'495'984	-647'877	55'152'315
Revenus	23'510'574	22'573'562	4'447'813	3'912'517	27'958'387	26'486'080
Produits des ventes réalisées	-	55'651	-	-	-	55'651
Pertes des ventes réalisées	-	-	-	-	-	-
Plus-values non réalisées	20'286'621	26'515'067	4'274'316	4'933'083	24'560'938	31'448'150
Moins-values non réalisées	-44'251'117	-2'487'949	-8'916'084	-349'616	-53'167'201	-2'837'565
Résultat brut sur hypothèques	12'721	30'619	-	-	12'721	30'619
Résultat brut sur fonds immobiliers étrangers	-707'819	27'742'311	2'543'115	4'312'082	1'835'296	32'054'393
Revenus	6'778'447	6'851'213	1475'086	1'046'899	8'253'533	7'898'112
Produits des ventes réalisées	-	24'603	-	24'605	-	49'208
Pertes des ventes réalisées	-106'095	-90'564	-	-	-106'095	-90'564
Gains de change	305'668	703'883	-	40'759	305'668	744'641
Pertes de change	-5'778'586	-5'009'287	-1'014'505	-892'905	-6'793'091	-5'902'192
Plus-values non réalisées	15'371'362	25'276'676	3'798'434	4'109'166	19'169'796	29'385'842
Moins-values non réalisées	-17'278'614	-14'212	-1'715'900	-16'442	-18'994'514	-30'653

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Résultat brut sur placements non traditionnels	-20'743'637	16'683'995	-4'132'339	2'921'670	-24'875'976	19'605'665
Revenus des titres	3'010'813	3'796'544	680'061	639'676	3'690'874	44'36'220
Produits des ventes réalisées	-	-	-	-	-	-
Pertes des ventes réalisées	-12'271'961	-17'670	-2'412'709	-	-14'684'670	-17'670
Plus-values non réalisées	-	12'728'669	-	2'281'994	-	15'010'663
Moins-values non réalisées	-11'609'076	-67'829	-2'259'341	-	-13'868'417	-67'829
Gains de change	126'588	244'281	-	-	126'588	244'281
Pertes de change	-	-	-140'350	-	-140'350	-
Résultat brut sur matières premières	6'086'971	7'906'024	1'047'669	1'399'193	7'134'640	9'305'217
Revenus des titres	236'892	436'773	28'557	77'918	265'449	514'691
Produits des ventes réalisées	2'676'000	533'129	624'400	69'540	3'300'400	602'669
Perte des ventes réalisées	-359'104	-	-55'247	-	-414'351	-
Plus-values non réalisées	2'815'419	7'356'687	333'245	1'316'625	3'148'664	8'673'312
Moins-values non réalisées	-	-1'292'619	-	-200'458	-	-1'493'078
Gains de change	717'764	872'054	116'714	135'569	834'478	1'007'623
Pertes de change	-	-	-	-	-	-
Résultat NET des placements	-394'436'521	454'461'608	-77'333'496	76'089'538	-471'770'017	530'551'145
Résultat brut des placements	-376'515'916	474'540'348	-73'341'833	79'883'927	-449'857'749	554'424'275
Frais de gestion de placements	-8'205'928	-9'024'706	-14'645'560	-14'433'354	-9'670'488	-10'468'060
Frais de gestion de placements TER	-9'714'677	-11'054'034	-2'527'103	-2'351'036	-12'241'780	-13'405'070

6.8 Placements auprès de l'employeur Etat du Valais

Suite à la réforme structurelle de 2020 (apport global des employeurs de CHF 1'560'864'567.-), CPVAL a prêté à l'Etat du Valais un montant global de CHF 1'435'540'118.-. Ce prêt s'est ajouté à celui existant de CHF 762'734'400.- pour une dette totale de CHF 2'198'274'518 au 1^{er} janvier 2020.

Cette dette a été répartie comme suit entre la CPF et la CPO :

CPF:

Prêt de CPVAL à l'Etat du Valais : CHF 1'803'422'734.-

CPO:

Prêt de CPVAL à l'Etat du Valais avant amortissement : CHF 394'851'784.-
En 2020, un amortissement de CHF 114 mios a réduit l'exposition du prêt à CHF 280'851'784.-

Les modalités suivantes ont été mises en place pour les deux Caisses :

Libération: au 1^{er} janvier 2020
Échéance: indéterminée
Taux d'intérêt annuel: taux d'intérêt technique plus une marge de 50 points de base. Ce taux correspond à 3,0% en 2021
Remboursement: Chaque part de remboursement est fixée et versée annuellement, d'entente entre l'Etat du Valais et CPVAL

Au 31 décembre 2022, le prêt de la CPF vis-à-vis de l'Etat du Valais a été amorti courant 2021 et 2022 de CHF 80 mios par année. En 2022, un transfert de CHF 40 mios a été effectué de la CPF vers la CPO afin d'équilibrer l'exposition par rapport à la fortune de chaque caisse. Le prêt pour la CPF et se monte ainsi à 1'603'422'734.-, et celui de la CPO à CHF 320'851'784.-.

6.9 Frais d'administration de la fortune

CPF

TRANSPARENCE DES PLACEMENTS CPF 2022

Placements collectifs transparents*

* L'investisseur peut avoir accès aux frais liés au placement

Placements collectifs non transparents

Total du portefeuille

et degré de transparence

CHF 5'297'393'179

CHF 5'297'393'179

100.00 %

Frais de gestion de fortune

Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement
Retours de frais
Frais de gestion des immeubles*

Somme des frais calculés sur la base du TER des placements transparents

Total des frais de gestion de fortune comptabilisés en % des placements transparents

* Ce poste comprend tous les honoraires de régie
* TER: Commission de gestion, de performance, de dépôt, frais d'administration, d'analyse et de service, TVA

2022 (CHF)

4'573'941
-597'463
585'779

9'714'676

14'276'933
0.270%

Frais de gestion de fortune comptabilisés directement

Charges de mandat 648'132
Management fees 3'636'599
Frais bancaires 1'579
Courtages 287'631

Somme des frais TER calculés pour les placements collectifs

Actions suisses 1'184'033
Actions étrangères 593'529
Obligations suisses 286'871
Obligations convertibles 0
Obligations en monnaies étrangères 562'403
Immobilier suisse 2'804'490
Immobilier étranger 2'006'246
Matières premières 236'892
Placements alternatifs 2'040'212

CPO

TRANSPARENCE DES PLACEMENTS CPF 2022

Placements collectifs transparents*

* L'investisseur peut avoir accès aux frais liés au placement

Placements collectifs non transparents

Total du portefeuille

et degré de transparence

CHF 1'154'615'662

CHF 1'154'615'662

100.00 %

CPVAL

TRANSPARENCE DES PLACEMENTS CPF 2022

Placements collectifs transparents*

* L'investisseur peut avoir accès aux frais liés au placement

Placements collectifs non transparents

Total du portefeuille

et degré de transparence

CHF 6'452'008'841

CHF 6'452'008'841

100.00 %

Frais de gestion de fortune

Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement

Retours de frais

Frais de gestion des immeubles*

Somme des frais calculés sur la base du TER
des placements collectifsTotal des frais de gestion de fortune comptabilisés
en % des placements transparents

* Ce poste comprend tous les honoraires de régie

* TER: Commission de gestion, de performance, de dépôt, frais d'adminis-
tration, d'analyse et de service, TVA

Frais de gestion de fortune comptabilisés directement

Charges de mandat

Management fees

Frais bancaires

Courtages

Somme des frais TER calculés pour les placements collectifs

Actions suisses

Actions étrangères

Obligations suisses

Obligations convertibles

Obligations en monnaies étrangères

Immobilier suisse

Immobilier étranger

Matières premières

Placements alternatifs

2022 (chf)

770'022

-108'855

111'577

2'527'103

3'299'847

0.286%

770'022

0

673'197

1'065

95'760

2'527'103

266'385

105'060

111'375

0

116'941

566'490

860'702

28'557

471'593

Frais de gestion de fortune

Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement

Retours de frais

Frais de gestion des immeubles*

Somme des frais calculés sur la base du TER
des placements transparentsTotal des frais de gestion de fortune comptabilisés
en % des placements transparents

* Ce poste comprend tous les honoraires de régie

* TER: Commission de gestion, de performance, de dépôt, frais d'adminis-
tration, d'analyse et de service, TVA

Frais de gestion de fortune comptabilisés directement

Charges de mandat

Management fees

Frais bancaires

Courtages

Somme des frais TER calculés pour les placements collectifs

Actions suisses

Actions étrangères

Obligations suisses

Obligations convertibles

Obligations en monnaies étrangères

Immobilier suisse

Immobilier étranger

Matières premières

Placements alternatifs

2022 (chf)

5'343'963

-706'318

697'356

12'241'779

17'576'780

0.272%

5'343'963

648'132

4'309'796

2'644

383'391

12'241'779

1'450'418

698'589

398'246

0

679'344

3'370'980

2'866'948

265'449

2'511'805

6.10 Exercice des droits de vote

En conformité avec les exigences Minder, CPVAL a exercé ses droits de vote lors des assemblées générales des sociétés anonymes cotées en Suisse qu'elle possède dans son portefeuille, et ceci dans l'intérêt de ses assurés pour assurer de manière durable la prospérité de l'institution de prévoyance.

Depuis plusieurs années CPVAL le fait au travers de la fondation ETHOS. Les positions de vote exprimées par CPVAL lors des assemblées générales des titres suisses détenus en direct dans le portefeuille de la Caisse figurent sur le site www.cpval.ch sous l'onglet CPVAL/Fortune/Droits de vote.

6.11 Liste des principaux gérants et agréments

Classe d'actifs	Gestionnaire	Style de gestion	Autorité de régulation	Classe d'actifs	Gestionnaire	Style de gestion	Autorité de régulation			
Obligations suisses	Mandat Banque cantonale du Valais	Gestion active	FINMA	Immobilier suisse indirect	Axa RE Asset Management	Gestion active	FINMA			
	Lombard Odier Asset Management SA	Gestion active	FINMA		UBS Asset Management SA	Gestion active	FINMA			
	Banque J. Safra Sarasin SA	Gestion active	FINMA		Credit Suisse	Gestion active	FINMA			
	Swisscanto Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP		Swisscanto Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP			
Obligations étrangères	Credit Suisse	Gestion active/ passive	FINMA		UBS Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP			
	Wellington Management Company LLP	Gestion active	SEC		Credit Suisse Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP			
	Pictet Asset Management SA	Gestion active	FINMA		Swiss Life Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP			
Actions suisses	Mandat IAM Asset Management	Gestion active	FINMA		Patrimonium Fondation de placement	Gestion active	CHS-PP			
	Credit Suisse	Gestion passive	FINMA		La Foncière SA	Gestion active	FINMA			
	UBS Asset Management SA	Gestion passive	FINMA		MV Invest AG	Gestion active	FINMA			
	Mirabaud Asset Management SA	Gestion active	FINMA		Mountain Resort RE SICAV	Gestion active	FINMA			
	Banque J. Safra Sarasin SA	Gestion active	FINMA		Helvetia Real Estate Fund	Gestion active	FINMA			
	Prisma Fondation de placement	Gestion active	CHS-PP		Immobilier étranger indirect	Bouwfonds Private Dutch Parking Fd KG GmbH	Gestion active	SEC		
	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA			Savills Investment Management KVG GmbH	Gestion active	SEC		
Actions internationales	UBS Asset Management SA	Gestion passive	FINMA			Valartis German Residential Health Care SICAV	Gestion active	SEC		
	Lombard Odier Asset Management SA	Gestion active	FINMA			Universal-Investment-Gesellschaft GmbH	Gestion active	SEC		
	Credit Suisse	Gestion passive	FINMA			CBRE Global Investors Fund S.C.A.	Gestion active	SEC		
	Pictet Asset Management SA	Gestion passive	FINMA			Credit Suisse	Gestion active	FINMA		
	Alatus Capital Ltd	Gestion active	FINMA			Swiss Finance Property Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP		
	Placements alternatifs						Swisscanto Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP	
				UBS Anlagestiftung			Gestion active	CHS-PP		
Banque J. Safra Sarasin SA				Gestion active			FINMA			
Credit Suisse				Gestion active	FINMA					
Fermat Capital Management LLC				Gestion active	SEC					
SCOR Investment Partners				Gestion active	SEC					
Lombard Odier Asset Management SA				Gestion active	FINMA					
IST Anlagestiftung				Gestion active	CHS-PP					
Matières premières								Credit Suisse	Gestion passive	FINMA
								Banque J. Safra Sarasin SA	Gestion active	FINMA

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Actif

7.1 Créances à court terme et compte de régularisation actif

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Créances à court terme	29'153'878.74	27'900'889.35	7'969'168.63	7'156'991.35	37'123'047.37	35'057'880.70
Impôt anticipé à récupérer	13'463'620.14	12'903'837.40	2'882'382.83	2'318'128.20	16'346'002.97	15'221'965.60
Créances contre les employeurs	15'478'274.25	14'837'579.75	5'041'503.05	4'835'479.85	20'519'777.30	19'673'059.60
Créances contre les rentiers et autres	211'984.35	159'472.20	4'5282.75	3'383.30	257'267.10	162'855.50
Actifs transitoires	2'100'265.45	4'656'882.22	370'701.92	648'386.63	2'470'967.37	5'305'268.85
Immeubles	1'823'694.77	3'485'741.51	347'370.47	615'130.79	2'171'065.24	4'100'872.30
Administration	15'000.00	273'182.30	-	6'000.00	15'000.00	279'182.30
Placements	261'570.68	897'958.41	23'331.45	27'255.84	284'902.13	925'214.25

Passif

7.2 Autres dettes

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Autres dettes	635'744.85	1'405'657.90	635'238.95	635'719.80	1'270'983.80	2'041'377.70
Créanciers - Administration + Immeubles	-	-	-	-	-	-
Créance Fonds de Garantie	553'231.70	565'750.10	398'920.65	347'514.40	952'152.35	913'264.50
Créanciers divers de prévoyance	76'346.75	237'551.55	232'997.90	287'795.60	309'344.65	525'347.15
Créanciers charges sociales	6'166.40	1'639.25	3'320.40	4'09.80	9'486.80	2'049.05
Provision pour affaires juridiques	-	600'717.00	-	-	-	600'717.00

7.3 Compte de régularisation passif

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Compte de régularisation passif	4'207'211.31	5'446'585.34	1'147'509.42	894'183.30	5'354'720.73	6'340'768.64
Charges à payer - Immeubles + Administration	3'329'383.65	4'180'609.40	1'010'552.80	743'855.65	4'339'936.45	4'924'465.05
Charges à payer - Placements	874'545.16	1'144'717.39	136'331.37	129'987.90	1'010'876.53	1'274'705.29
Produits perçus d'avance - Immeubles	3'282.50	121'258.55	625.25	20'339.75	3'907.75	141'598.30

Compte d'exploitation

7.4 Cotisations, apports ordinaires et autres

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Cotisations complémentaires de l'employeur	14'681'074.40	13'909'773.20	4'14'204.35	3'49'417.70	15'095'278.75	14'259'190.90
Pont-AVS - participation au financement 1)	7'733'167.40	7'904'381.10	357'769.75	246'756.20	8'090'937.15	8'151'137.30
Participation aux frais administratifs	71'316.60	81'166.75	10'456.00	10'704.30	81'772.60	91'871.05
Cotisations de capitalisation 2)	2'193'972.60	2'331'805.60	-	-	2'193'972.60	2'331'805.60
Financement garantie statique 3)	4'682'617.80	3'592'419.75	-	-	4'682'617.80	3'592'419.75
Achat capital épargne par employeur	-	-	45'978.60	91'957.20	45'978.60	91'957.20
Primes uniques et rachats	7'859'161.85	8'482'344.56	4'640'531.60	4'083'594.05	12'499'693.45	12'565'938.61
Achats à l'admission	7'845'917.15	8'463'699.95	4'604'320.90	4'055'422.40	12'450'238.05	12'519'122.35
Recettes diverses	13'244.70	18'644.61	36'210.70	28'171.65	49'455.40	46'816.26

- 1) La rente-pont AVS (rente temporaire) est remboursable par l'assuré à raison de 50 % et est financée par l'employeur pour les autres 50 %. Le remboursement de l'assuré est réalisé par une retenue viagère opérée sur la rente de retraite. La part de l'employeur fait l'objet d'une facturation au terme de l'exercice annuel.
- 2) Les employeurs dont les engagements de prévoyance n'étaient pas couverts à 100 % avant l'entrée en vigueur de la réforme structurelle (qui étaient soumis au versement d'une cotisation de renforcement jusqu'au 31.12.2019) participent au soutien du degré de couverture par une cotisation de capitalisation (2,5 % des salaires assurés, en CPF uniquement).
- 3) L'application du concept de la garantie statique génère lors de la retraite une part de rente qui n'est pas financée par le capital épargne de l'assuré. Dès 2020 ce financement est à la charge des employeurs (uniquement en CPF).

7.5 Rentes - adaptation au renchérissement

Selon l'article 36 des règlements de prévoyance de CPVAL, l'adaptation des rentes est de la compétence des Comités de gestion, puis du Conseil d'administration. Celui-ci, pour décider, se base sur la situation financière de la Caisse. Afin d'assurer l'évolution positive du degré de couverture comme exigé par les dispositions fédérales, CPVAL se doit en outre de constituer dès que le rendement le permet certaines réserves destinées à éviter de futures

mesures d'assainissement. Pour ces raisons, le Conseil d'administration a décidé de maintenir les rentes à leur niveau actuel.

Au vu des résultats financiers favorables, une allocation unique de 2.66 % de la rente annuelle a été allouée en décembre 2014. En avril 2022, sur la base des résultats de l'exercice précédent une demie rente a été allouée (ou 4.17 % d'une rente annuelle).

7.6 Autres prestations réglementaires

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
Autres prestations réglementaires	19'102'114.25	19'442'588.45	870'504.45	567'651.60	19'972'618.70	20'010'240.05
Rentes d'enfant	1'823'514.95	1'796'582.45	37'322.65	27'127.05	1'860'837.60	1'823'709.50
Pont AVS	15'600'660.75	15'978'250.80	712'637.55	486'974.45	16'313'298.30	16'465'225.25
Autres prestations de prévoyance	1'677'938.55	1'667'755.20	120'544.25	53'550.10	1'798'482.80	1'721'305.30

Sous rubrique « Autres prestations de prévoyance » figure la libération du service des primes pour les assurés au bénéfice d'une rente d'invalidité selon le règlement en vigueur dès le 1^{er} janvier 2012.

7.7 Versements anticipés

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
	5'901'230.95	5'795'950.40	6'399'278.15	4'512'075.50	12'300'509.10	10'308'025.90
Versement anticipé propriété du logement	2'627'400.00	2'962'267.80	5'494'770.30	4'059'867.55	8'122'170.30	7'022'135.35
Versement anticipé suite au divorce	3'273'830.95	2'833'682.60	904'507.85	452'207.95	4'178'338.80	3'285'890.55

7.8 Frais d'administration

	CPF 2022	CPF 2021	CPO 2022	CPO 2021	CPVAL 2022	CPVAL 2021
	1'707'044.55	1'905'191.67	919'550.61	475'064.26	2'626'595.16	2'380'255.93
Coûts de l'administration générale	1'563'425.85	1'716'062.11	842'217.41	427'781.84	2'405'643.26	2'143'843.95
Traitements, Comité, formation, représentation	1'179'274.86	1'266'855.54	636'110.10	316'313.85	1'815'384.96	1'583'169.39
Loyers	72'193.85	87'248.40	38'873.55	21'812.10	111'067.40	109'060.50
Changement système informatique	87'285.75	121'218.65	47'000.05	30'304.60	134'285.80	151'523.25
Frais informatiques	114'961.85	130'061.60	61'902.55	32'515.35	176'864.40	162'576.95
Divers	109'709.54	110'677.92	58'331.16	26'835.94	168'040.70	137'513.86
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	126'927.80	172'149.86	68'345.80	43'037.47	195'273.60	215'187.33
Organe de révision	46'133.30	56'844.06	24'841.00	14'211.02	70'974.30	71'055.08
Expert en prévoyance professionnelle	80'794.50	115'305.80	43'504.80	28'826.45	124'299.30	144'132.25
Emoluments autorité de surveillance	16'690.90	16'979.70	8'987.40	4'244.95	25'678.30	21'224.65
Frais d'administration par assuré					130.00	121.00

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

Le rapport d'activité 2021, accompagné des attestations de l'expert en prévoyance professionnelle, du rapport de l'organe de révision et de l'extrait du procès-verbal du Conseil d'administration de CPVAL approuvant les comptes 2021, ont été adressés à l'Autorité de surveillance (ASSO) le 24 juin 2022. Par courrier du 20 décembre 2022, l'Autorité de surveillance n'a pas émis de commentaire particulier sur les comptes.

L'ensemble des règlements a également été soumis à l'Autorité. Les remarques émises ont toutes été commentées et prises en compte dans les versions finales desdits règlements. Par décision du 23 février 2022, l'ASSO a entériné le règlement de liquidation partielle. Finalement, la CPF, toujours en capitalisation partielle

malgré son degré de couverture, ne se verra plus contrainte de fournir un plan de financement tous les 5 ans étant donné que le degré de couverture de 80% prévu à l'art 72a al 1 lit c LPP est largement dépassé.

9. Autres informations relatives à la situation financière**9.1. Découvert/Explication des mesures prises (art 44 OPP2)**

Au 31 décembre 2022, la Caisse consolidée présente un degré de couverture de 99.67% (voir chiffre 5).

9.2. Liquidation partielle

Néant

9.3 Mise en gage d'actifs

Les actifs de la Caisse font l'objet d'un nantissement de titres pour CHF 70 mio à la date de l'établissement du bilan en faveur de la BCVs. Ce nantissement n'est à cette date pas utilisé. Les actifs de la Caisse font également l'objet d'un crédit lombard de CHF 16 mio auprès du Crédit Suisse. Ce crédit est sans objet au 31 décembre 2022.

9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

9.5 Procédures judiciaires en cours

CPVAL participe à diverses procédures dans le cadre de l'affaire Hypotheka. Aucune perte de capital n'a été enregistrée dans les comptes. La dernière position pour CHF 1'861'000.- a été intégralement remboursée en 2022.

Les quelques autres procédures judiciaires en cours en 2022 relèvent essentiellement du droit du bail et de la prévoyance professionnelle et ne sont pas de nature à influencer les comptes, quelle que soit l'issue des procédures.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2022

CPVAL - CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DU VALAIS
CPF – CAISSE DE PENSIONS FERMÉE

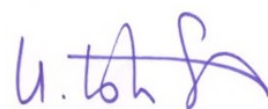
Les développements effectués dans le rapport d'expertise nous permettent, en notre qualité d'expert·e·s agréé·e·s en matière de prévoyance professionnelle, d'attester que :

- La gestion en capitalisation partielle de la CPF indique un taux de couverture de 76% pour les engagements liés aux assurés actifs et de 100% pour les engagements liés aux bénéficiaires de rentes. Ainsi, la CPF est au bénéfice d'une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 431'220'000.— Il n'existe pas de fonds libres au 31.12.2022 ;
- En vertu de l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat du Valais est active pour le montant du déficit, soit CHF 573'990'004.— toutefois le risque au 31.12.2022 est réduit à CHF 142'770'004.— compte tenu de la réserve pour fluctuation de valeurs ;
- Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève à 97.39% ;
- Toutes les provisions techniques sont constituées au bilan, dans le respect du règlement sur les passifs de nature actuarielle en vigueur, et les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;
- Les bases actuarielles VZ 2020 (2022) utilisées par la Caisse sont adéquates ;
- Le taux technique utilisé de 2.5% se justifie de part l'allocation de sa fortune (constituée pour près de 30% d'une créance de l'Etat du Valais) dont l'espérance de rendement selon la récente étude ALM réalisée en 2022 atteint 3.4% ;
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

Nous remercions le Conseil d'administration pour la confiance accordée et restons à sa disposition pour toutes questions ou remarques.

Lausanne, le 26 avril 2023

Prevanto SA



Michèle Mottu Stella
Partner



Simon Jacquier
Expert agréé LPP

Experte exécutante :



Michèle Mottu Stella
Experte agréée LPP

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2022

CPVAL - CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DU VALAIS
CPO – CAISSE DE PENSIONS OUVERTE

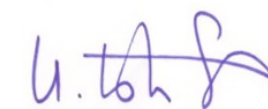
Les développements effectués dans le rapport d'expertise nous permettent, en notre qualité d'expert·e·s agréé·e·s en matière de prévoyance professionnelle, d'attester que :

- La gestion en capitalisation complète de la CPO présente un excédent de couverture. La CPO est au bénéfice d'une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 121'314'091.— Il n'existe pas de fonds libres au 31.12.2022 ;
- Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève à 111.82% ;
- Toutes les provisions techniques sont constituées au bilan, dans le respect du règlement sur les passifs de nature actuarielle en vigueur, et les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;
- Les bases actuarielles VZ 2020 (2022) utilisées par la Caisse sont adéquates ;
- Le taux technique utilisé de 2.5% se justifie de part l'allocation de sa fortune (constituée pour près de 30% d'une créance de l'Etat du Valais) dont l'espérance de rendement selon la récente étude ALM réalisée en 2022 atteint 3.4% ;
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

Nous remercions le Conseil d'administration pour la confiance accordée et restons à sa disposition pour toutes questions ou remarques.

Lausanne, le 26 avril 2023

Prevanto SA



Michèle Mottu Stella
Partner



Simon Jacquier
Expert agréé LPP

Experte exécutante :



Michèle Mottu Stella
Experte agréée LPP

Rapport de l'organe de révision

au Conseil d'administration de Caisse de prévoyance du Canton du Valais (CPVAL)

Sion

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Caisse de prévoyance du Canton du Valais (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à la Loi CPVAL et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone : +41 58 792 60 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Romain Théodoloz
Expert-réviseur

Sion, le 17 mai 2023

